

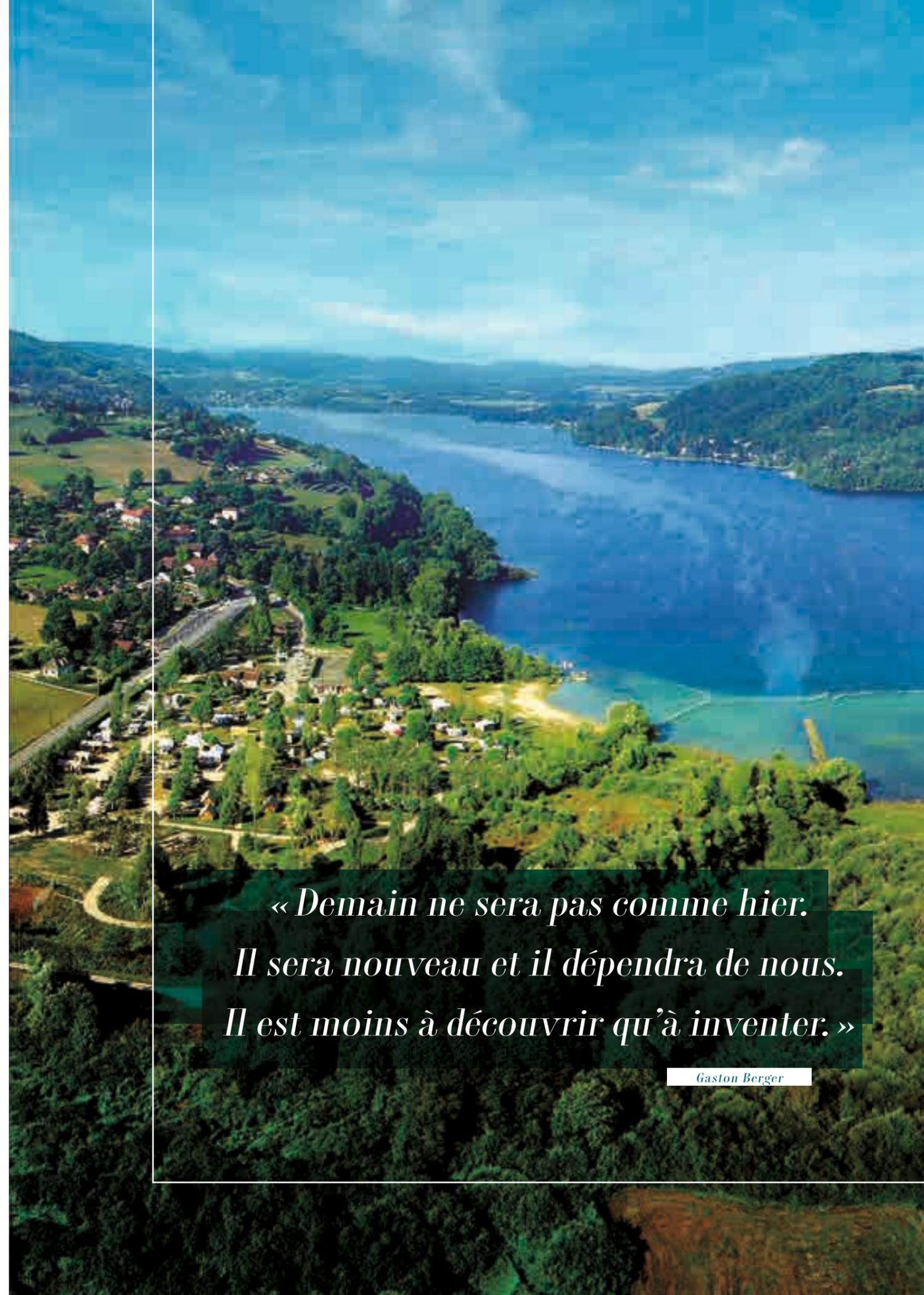
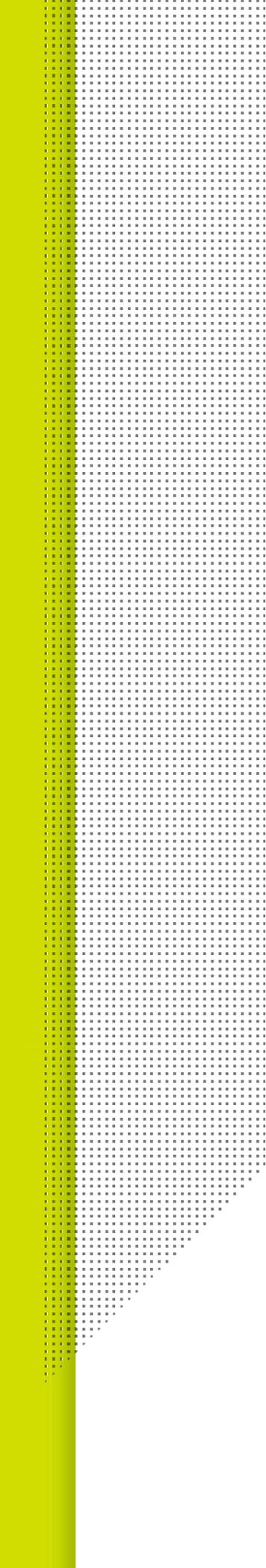


Feuille de route

21 26

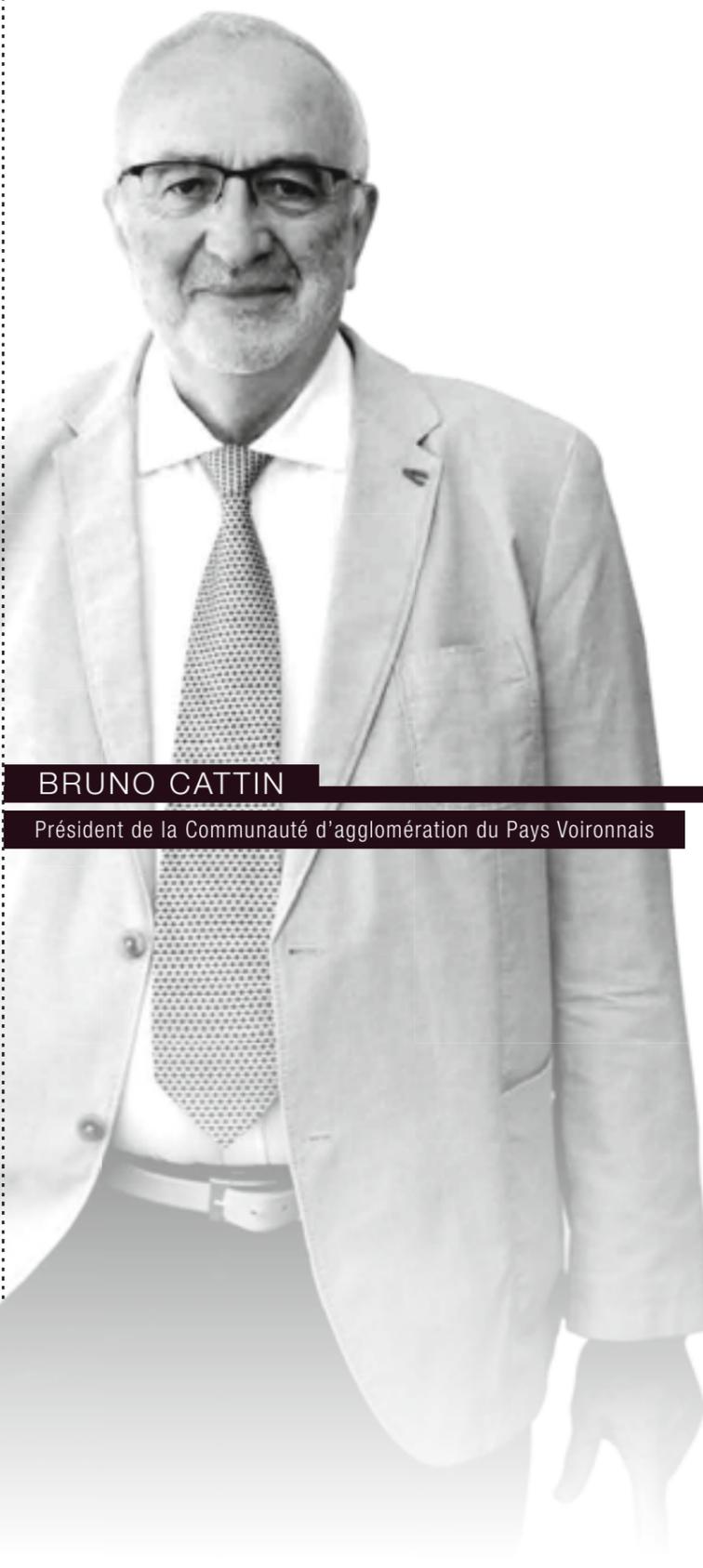
COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS

www.paysvoironnais.com



*« Demain ne sera pas comme hier.
Il sera nouveau et il dépendra de nous.
Il est moins à découvrir qu'à inventer. »*

Gaston Berger



BRUNO CATTIN

Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

P

réambule

Les élus
communautaires
ont choisi en début
de mandat de doter
la Communauté
du Pays Voironnais
de 3 grands documents
stratégiques :

- > Une nouvelle feuille de route couvrant la période 2021-2026
- > Un nouveau Pacte Financier et Fiscal
- > Un premier Pacte de Gouvernance.

Ces 3 documents doivent permettre de relever l'ensemble des défis, environnementaux, sociaux, économiques, politiques et financiers, auquel est confronté le territoire. Le mandat que nous entamons s'inscrit en effet dans un contexte radicalement différent de celui des mandats précédents.

La crise sanitaire nous rappelle avec brutalité la nécessité de repenser de manière fondamentale notre rapport à la nature. Cependant, la question environnementale n'est pas dissociable de la question sociale : nous devons prendre la mesure du développement des inégalités, des fractures sociales et des fractures territoriales qu'elles génèrent ; de l'exaspération de certains, du désespoir d'autres. Enfin l'enchaînement des crises environnementales, économiques, sociales, le sentiment de plus en plus partagé par nos concitoyens que la République ne répond plus, que l'action publique ne parvient plus à changer le quotidien des gens,

sapent en profondeur le lien social et le lien citoyen et appellent à une nouvelle conception de « l'agir politique et social ». Nous devons sortir d'une gouvernance verticale et descendante et remettre le citoyen au cœur du débat politique.

Nous devons également changer profondément notre regard sur les critères qui définissent la bonne santé d'un territoire et sortir de cette injonction perpétuelle à la croissance.

Mais, si nous voulons faire évoluer les politiques et les pratiques, nous devons également changer notre organisation politique et technique et sortir d'une organisation en silo qui constitue un frein majeur au changement de modèle. L'ensemble des grands enjeux auquel est aujourd'hui confronté le Pays Voironnais réclame des approches à la fois transversales et multiscalaires et implique de coordonner et de faire converger un grand nombre de politiques publiques.

Nous devons enfin redéfinir en profondeur la relation entre les communes et l'intercommunalité, rehausser la voix des communes, trouver un nouveau compromis intercommunal, un nouvel équilibre communes/EPCL. Sans rien sacrifier à notre ambition communautaire, nous devons promouvoir une intercommunalité qui ne doit plus systématiquement chercher à faire à la place des communes mais au contraire s'appuyer sur les communes pour faire et même aider les communes à faire.

Ce premier document constitue notre feuille de route pour la période 2021-2026. Il a pour vocation à se substituer à l'ancien Projet de Territoire et à constituer le référentiel politique qui orientera l'ensemble de nos décisions au moins jusqu'à la fin du mandat.

Pour la première fois dans l'histoire du Pays Voironnais, la feuille de route a été construite à partir de l'écoute des communes. Cela doit nous permettre de renouer avec une action publique qui fait la différence, qui corrige la trajectoire du territoire, qui change le destin des individus.

1

P. 8

**CONFORTER LE STATUT DE PÔLE D'ÉQUILIBRE
DU PAYS VOIRONNAIS**

- ◆ Conforter Voiron dans son rôle de « Ville ressource » du Pays Voironnais
- ◆ Accompagner Tullins « Petite ville de demain » et dynamiser l'ensemble des pôles secondaires du territoire
- ◆ Limiter les opérations structurantes aux opérations d'aménagement de la ville-centre ou aux opérations ayant un véritable intérêt communautaire
- ◆ Conjuguer ruralité et modernité



2

ORIENTATION

P. 12

**RENFORCER
LA CAPACITÉ
À AGIR
DES COMMUNES**

- ◆ Acter la nécessité d'un moratoire sur les prises de compétences communautaires
- ◆ Favoriser un exercice partagé de certaines compétences
- ◆ Redonner des marges de manœuvre financières à certaines communes et stabiliser les ressources des autres
- ◆ Développer une ingénierie communautaire au service des communes

3

ORIENTATION

P. 16

**DÉGAGER
DES MARGES
DE MANŒUVRE
PERMETTANT
DE METTRE
EN ŒUVRE
LES NOUVELLES
ORIENTATIONS
POLITIQUES**

- ◆ Réviser les politiques publiques et mettre en cohérence les nouvelles priorités politiques et l'allocation des ressources disponibles
- ◆ Actualiser les données financières et les mettre en chantier d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal
- ◆ Impulser une nouvelle politique des Ressources Humaines
- ◆ Mettre en œuvre une approche plus stratégique des politiques contractuelles

4

ORIENTATION

P. 20

**MOBILISER
LES RESSOURCES
NÉCESSAIRES
POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

- ◆ Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière et anticiper la mise en application du ZAN
- ◆ Conforter le PCAET comme principal outil de la transition énergétique du territoire
- ◆ Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire
- ◆ Renforcer les moyens permettant le développement des mobilités alternatives
- ◆ Poursuivre les politiques environnementales « historiques » et préserver les ressources du territoire

5

ORIENTATION

P. 24

**INSCRIRE
L'EXIGENCE
DE SOLIDARITÉ
ET L'AMBITION
CULTURELLE
DANS LE CHAMP
DE LA PROXIMITÉ**

- ◆ Anticiper le vieillissement de la population
- ◆ Questionner l'articulation des missions du CIAS avec les CCAS communaux
- ◆ Poursuivre les dispositifs de réussite éducative, d'accès à la formation et à l'emploi
- ◆ Faire de la culture un vecteur de l'égalité des chances

6

ORIENTATION

P. 28

**PROMOUVOIR
LE DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
CRÉATRICES
D'EMPLOI**

- ◆ Réserver les espaces disponibles dans les zones dédiées à l'implantation de projets industriels
- ◆ Favoriser la relocalisation des activités de services et des activités tertiaires des zones dédiées vers les villes
- ◆ Profiter de l'implantation du nouvel hôpital pour créer un espace dédié aux activités médicales et paramédicales
- ◆ Réimplanter du commerce, du service à la personne, de l'artisanat dans les cœurs de villages
- ◆ Conforter la vocation touristique du territoire

P. 32

**PORTRAIT
DE TERRITOIRE**

P. 34

**LA SITUATION
DÉMOGRAPHIQUE**

P. 36

**LA VULNÉRABILITÉ
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

P. 38

**L'EMPLOI DANS
LE PAYS VOIRONNAIS**

P. 44

**LES ESPACES
DE BIODIVERSITÉ**

P. 46

**L'OCCUPATION
DU SOL**

ORIENTATION 1

CONFORTER LE STATUT DE PÔLE D'ÉQUILIBRE DU PAYS VOIRONNAIS

Le Pays Voironnais occupe une place singulière au sein du grand système territorial grenoblois. Bien qu'intimement lié à l'agglomération grenobloise et en partie dépendant de son rayonnement, il dispose d'une véritable autonomie fonctionnelle, que n'ont pas les autres territoires de la région urbaine.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région urbaine grenobloise approuvé le 21 décembre 2012 reconnaît au Pays Voironnais un statut de pôle d'équilibre au sein de la grande région grenobloise et une fonction de centralité intermédiaire à Voiron. Alors que les questions de l'équilibre des territoires, de la trajectoire des villes moyennes et des nécessaires réciprociétés territoriales s'invitent à l'agenda territorial, le Pays Voironnais offre l'exemple d'un modèle d'organisation territoriale alternatif à celui de l'hyper-concentration métropolitaine. Comme dans tous les systèmes métropolitains, la poursuite de la concentration de l'habitat dans les territoires péri-métropolitains et de la concentration de l'emploi et des services dans le cœur de la métropole ne peut que contribuer à aggraver les dysfonctionnements de la grande région grenobloise. Les territoires péri-métropolitains n'ont pas vocation à n'être que des territoires résidentiels ou des territoires destinés à accueillir les activités les moins nobles dont ne veut pas la métropole.

Au travers de la feuille de route 2021-2026, les élus communautaires souhaitent réaffirmer la vocation de « territoire d'équilibre » du Pays Voironnais. Cette notion de territoire d'équilibre renvoie à deux grandes dimensions. La première dimension est politique : il s'agit de préserver la capacité des élus du territoire à décider en propre des choix impactant le territoire.

Cette affirmation s'accompagne cependant de la reconnaissance de l'interdépendance des territoires de la région urbaine et de la nécessité de renforcer notablement les coopérations interterritoriales. La seconde dimension est fonctionnelle. De ce point de vue, il est important de considérer que le statut particulier du Pays Voironnais repose essentiellement sur les fonctions et services présents à Voiron qui profitent à l'ensemble des habitants du territoire et, pour certains, bien au-delà, et qui limitent la dépendance du Pays Voironnais vis-à-vis de la Métropole grenobloise.

La notion de « territoire d'équilibre » fait aussi référence à l'organisation interne du territoire. Le Pays Voironnais est en grande partie un territoire rural : 50 % de sa superficie totale sont composés de terres agricoles auxquels il convient d'ajouter 32 % d'espaces boisés. Si de par les pratiques de ses habitants et sa proximité avec l'agglomération grenobloise, le Pays Voironnais s'apparente à un territoire péri-métropolitain, ses paysages, sa géomorphologie, son identité même sont profondément ruraux. Plus de la moitié de la population du territoire vit dans des bourgs et villages. Les élus souhaitent promouvoir une ruralité vivante en ne limitant pas les parties rurales du territoire à une simple fonction résidentielle ou récréative mais en favorisant le maintien d'activités et en développant un haut niveau de services.

CONFORTER LE STATUT DE PÔLE D'ÉQUILIBRE DU PAYS VOIRONNAIS

LES 4 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire dans la feuille de route 2021-2026 qui permettront de conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais

1 CONFORTER VOIRON DANS SON RÔLE DE « VILLE RESSOURCE » DU PAYS VOIRONNAIS

2 ACCOMPAGNER TULLINS « PETITE VILLE
DE DEMAIN » ET DYNAMISER L'ENSEMBLE
DES PÔLES SECONDAIRES DU TERRITOIRE

3 LIMITER LES OPÉRATIONS STRUCTURANTES AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE-CENTRE OU AUX OPÉRATIONS AYANT UN VÉRITABLE INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

4 CONJUGUER RURALITÉ
ET MODERNITÉ

1.1 CONFORTER VOIRON DANS SON RÔLE DE « VILLE RESSOURCE » DU PAYS VOIRONNAIS

Les territoires se développent par et grâce à leurs villes. À l'ensemble des échelles territoriales, de la métropole à la ville moyenne, jusqu'à la ville-marché en secteur rural, ce sont les villes et les agglomérations centrales qui constituent les locomotives du développement des territoires. On ne connaît pas de territoire qui prospère durablement cependant que sa ville-centre décline. Pour se développer, les territoires doivent nécessairement investir massivement dans leurs villes. Ce qui vaut pour l'ensemble des territoires vaut encore plus pour le Pays Voironnais dont le statut de pôle d'équilibre au sein de la région urbaine repose essentiellement sur les fonctions et services de sa ville-centre, Voiron. Voiron est aujourd'hui le premier gisement d'emploi du territoire. C'est aussi le premier pôle commercial du territoire mais aussi le premier pôle touristique. C'est enfin le lieu où se concentre l'essentiel des fonctions sanitaires, éducatives et culturelles du territoire.

Depuis une quinzaine d'années, le Pays Voironnais s'efforce de conforter le statut de ville ressource de Voiron en assurant la pérennité de ses grands équipements et de ses grandes fonctions, qu'il s'agisse de sa fonction sanitaire avec l'hôpital, de sa fonction culturelle avec le Grand Angle, de sa fonction résidentielle avec DiverCité et Rossignol-République ou encore de sa fonction économique avec DiverCité et le Campus La Brunerie. Dans le mandat à venir, le Pays Voironnais doit continuer à soutenir fortement sa ville-centre au travers notamment de ses opérations de réaménagement du cœur de ville (piétonnisation du mail et rénovation de la Grand-Rue...) et de sa fonction commerciale (rénovation des Blanchisseries, soutien au commerce de centre-ville). Le site de l'ancien hôpital constitue également un enjeu important pour le territoire et une opportunité de conforter certaines fonctions de sa ville-centre notamment la fonction éducative (Campus connecté).

1.2 ACCOMPAGNER TULLINS « PETITE VILLE DE DEMAIN » ET DYNAMISER L'ENSEMBLE DES PÔLES SECONDAIRES DU TERRITOIRE

Outre sa ville-centre, le Pays Voironnais est structuré par un réseau de villes moyennes – Voreppe, Tullins, Rives, Moirans – qui contribue fortement à son équilibre. Ces villes constituent des « villes relais » offrant une gamme d'équipements et de services de proximité au bénéfice de nombreux habitants au-delà du seul périmètre communal. Après une décennie marquée par l'obsession métropolitaine, la question de la trajectoire des villes moyennes et des petites villes apparaît désormais comme un enjeu majeur non seulement de l'aménagement du territoire mais aussi de la relance économique et même de la résilience des territoires. Si Voreppe et Moirans bénéficient d'une bonne dynamique, Tullins-Fures et Rives connaissent en revanche quelques difficultés. Le Pays Voironnais doit accompagner les démarches de revitalisation mises en œuvre par ces communes, y compris dans le cadre des dispositifs contractuels avec l'État (dispositif « Petites villes de demain »...).

1.3 LIMITER LES OPÉRATIONS STRUCTURANTES AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE-CENTRE OU AUX OPÉRATIONS AYANT UN VÉRITABLE INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La Communauté du Pays Voironnais a durant le précédent mandat, dans le cadre du renforcement de son intervention sur les questions d'aménagement, expérimenté un dispositif d'accompagnement des communes relatif aux opérations structurantes. Le retour d'expérience de ce dispositif montre qu'il a généré des effets d'aubaine avec certains projets financés alors qu'ils ne respectaient pas les critères leur conférant une dimension structurante à l'échelle du territoire. Sans remettre en cause l'intégralité du dispositif, les élus souhaitent le limiter, en dehors des quartiers autour des pôles d'échanges et de la revitalisation de communes intermédiaires comme Tullins et Rives, aux opérations concernant la ville-centre dans la mesure où, elle est la seule commune à développer des projets ayant, en matière d'aménagement urbain, une dimension véritablement intercommunale.

1.4 CONJUGUER RURALITÉ ET MODERNITÉ

La crise sanitaire a profondément changé le regard des ménages sur les territoires avec une aspiration grandissante des ménages à une vie plus simple dans un cadre de vie préservé et un environnement sain. Cette tendance redonne un regain d'attractivité aux parties les plus rurales du territoire qui sont aujourd'hui confrontées à une forte pression résidentielle. C'est le cas notamment des bourgs et village du tour du lac, de Saint-Geoire en Valdaine et des villages de la Valdaine qui proposent des expériences de vie différentes particulièrement en phase avec les nouvelles attentes résidentielles des ménages. La volonté exprimée est de promouvoir un aménagement et un développement de l'habitat qui permettent de garantir la protection du capital environnemental mais aussi l'identité de cette partie du territoire. Au-delà, les élus souhaitent réimplanter du commerce, du service à la personne, de l'artisanat dans les cœurs de villages et garantir l'accès à un bon niveau de services à l'ensemble des habitants du territoire.



ORIENTATION 2

RENFORCER LA CAPACITÉ À AGIR DES COMMUNES

Le Pays Voironnais dispose d'une très longue tradition intercommunale. Dans un premier temps l'intercommunalité s'est développée en réponse aux vellétés d'expansion de la région grenobloise et au projet de création d'une ville nouvelle dans les coteaux de Charnècles prévue par le Schéma Directeur d'Aménagement de 1973. Le Pays Voironnais est donc né de la volonté de femmes et d'hommes déterminés à défendre un modèle de développement original et à garantir l'autonomie politique du territoire.

Pendant longtemps et comme dans de nombreux territoires, l'intercommunalité dans le Pays Voironnais a été une intercommunalité de moyens : il s'agissait de partager le financement des grands réseaux et des grands services (l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la collecte des déchets...) que les communes seules pouvaient difficilement assumer. Au fil du temps l'intercommunalité s'est imposée comme un outil d'aménagement et de développement du territoire avec le passage à une intercommunalité de projet. Le Pays Voironnais s'est notamment largement inscrit dans la dynamique initiée par la loi Chevènement de 1999 visant à intégrer le maximum de compétences et dont la perspective était, pour certains, le passage de l'intercommunalité à la supra-communalité.

Les élus souhaitent impulser une nouvelle dynamique intercommunale qui réaffirme le principe selon lequel, communes et intercommunalité ne constituent pas deux strates territoriales différentes mais deux expressions de la même strate. Les communes ont vocation à gérer en priorité les compétences, les politiques et les actions qui réclament de

la proximité, qui participent au renforcement du lien social, qui impliquent un contact en face-à-face avec l'usager et le citoyen. L'intercommunalité a vocation à s'occuper en priorité de la cohérence du territoire, de son aménagement, de sa structuration, de son développement. Elle doit également constituer un vecteur de solidarité entre les communes et entre les habitants du territoire.

Dans ce contexte, la nouvelle feuille de route ne doit pas viser uniquement à définir de nouvelles priorités d'action : elle doit aussi organiser le repositionnement de l'intercommunalité et un changement de sa nature profonde. Il s'agit ainsi de passer d'une « interco qui fait à la place » à une « interco qui fait avec » et même une « interco qui aide à faire ». Une intercommunalité qui, au-delà de ses grandes fonctions régaliennes, doit être plus stratégique, plus agile ; qui doit être davantage un ensemble qui systématiquement un maître d'ouvrage.

Si les élus souhaitent réaffirmer leur volonté d'un rehaussement de la voix et de la place des communes, le repositionnement de l'intercommunalité ne doit pas être interprété comme un recul de l'ambition communautaire : le Pays Voironnais n'existe pas sans ses communes. Mais il est aussi bien davantage que l'addition de 31 communes. C'est davantage un nouvel équilibre, dans lequel communes et intercommunalité font ensemble et pas chacune de leur côté, qui est recherché, permettant ainsi de développer des politiques plus performantes et de rendre le meilleur service au meilleur coût.

RENFORCER LA CAPACITÉ À AGIR DES COMMUNES

LES 4 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire dans la feuille de route 2021-2026 qui permettront de renforcer la capacité à agir des communes

1 ACTER LA NÉCESSITÉ D'UN MORATOIRE SUR LES PRISES DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

2 FAVORISER UN EXERCICE PARTAGÉ DE CERTAINES COMPÉTENCES

3 REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES À CERTAINES COMMUNES ET STABILISER LES RESSOURCES DES AUTRES

4 DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DES COMMUNES

2.1 ACTER LA NÉCESSITÉ D'UN MORATOIRE SUR LES PRISES DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

On touche aux limites d'une organisation de l'action publique construite sur l'extension des périmètres et la spécialisation des compétences. On arrive également à la fin d'un cycle initié par la loi Chevènement et qui s'est traduit par une dévitalisation continue des communes et une logique de dessaisissement progressif des compétences communales au profit des EPCI. La volonté exprimée de conserver des communes vivantes qui continuent à produire des politiques et des services publics doit avoir comme première traduction de stopper le transfert continu des compétences communales vers l'intercommunalité. À l'ensemble des échelles, que ce soit dans la relation entre communes et intercommunalité ou dans la relation entre les intercommunalités au sein d'un même système territorial, la grande question qui vient à l'agenda territorial est celle de la coopération et des modalités permettant de construire l'action publique dans un monde d'interdépendance. Cette logique de coopération doit aussi animer les relations entre communes qui au sein d'un même bassin de services doivent encourager les mutualisations horizontales pour garantir aux citoyens un accès privilégié aux services de proximité.



2.3 REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES À CERTAINES COMMUNES ET STABILISER LES RESSOURCES DES AUTRES

L'un des engagements forts du mandat est l'augmentation du fonds d'aide aux communes leur permettant de retrouver des marges de manœuvre et développer des projets. Cette volonté doit cependant tenir compte du fait que les situations communales sont très loin d'être homogènes. Les différentes réformes fiscales ont contribué à créer et à sanctuariser nombre de situations inéquitables. L'effort de la Communauté pour renforcer la capacité à agir des communes doit être proportionné à la situation des communes. Les communes qui ont profité des différentes réformes fiscales doivent voir leurs ressources garanties mais stabilisées. Les reversements supplémentaires effectués par la Communauté doivent viser les communes dont les situations sont inéquitables.

2.4 DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DES COMMUNES

Le renforcement de la capacité d'action des communes ne se limite pas au renforcement de leurs capacités financières. Dans de nombreux cas, c'est l'absence de compétences techniques propres qui limite la capacité des communes à développer leurs projets. Pour surmonter cet obstacle, les élus souhaitent développer une ingénierie communautaire mutualisée mise à disposition des communes. Cette ingénierie est à la fois technique et financière, permettant ainsi aux communes de bénéficier des différentes aides disponibles et de s'inscrire dans les dispositifs contractuels.

2.2 FAVORISER UN EXERCICE PARTAGÉ DE CERTAINES COMPÉTENCES

Les transferts de compétences n'ont pas toujours été analysés au regard du seul critère de l'efficacité mais dans le but d'accélérer l'intégration intercommunale. De fait aujourd'hui, un certain nombre de compétences qui relèvent de la prérogative communale parce qu'elles s'inscrivent dans le champ de la proximité, parce qu'elles contribuent fortement au renforcement du lien social, parce qu'elles impliquent une interface forte avec le citoyen et l'utilisateur, sont gérées par l'intercommunalité. Si la restitution de compétences aux communes ne doit pas constituer un tabou, les élus souhaitent prioritairement encourager un exercice partagé de certaines compétences permettant de maximiser les avantages offerts par la gestion communale, notamment en matière de proximité, et la gestion intercommunale, notamment en termes de transversalité et de solidarité entre les territoires. Cette volonté d'un exercice partagé de certaines compétences ne concerne pas la seule relation communes-intercommunalité. La sphère publique doit être attentive à ne pas dévitaliser la sphère associative sans laquelle, dans certaines parties du territoire, le maintien d'un bon niveau de services s'avère impossible. De même, les coopérations avec les forces vives du territoire doivent être encouragées. Dans cette perspective, l'expérience d'ECONEX qui a permis de mettre en place une véritable gouvernance partagée du territoire doit servir d'exemple.

ORIENTATION 3

DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE PERMETTANT DE METTRE EN ŒUVRE LES NOUVELLES ORIENTATIONS POLITIQUES

Si elle n'est pas nécessairement très préoccupante au regard d'autres collectivités, la situation financière du Pays Voironnais réclame une grande vigilance. Les différentes perspectives établies laissent entrevoir la possibilité d'une épargne nette négative à la fin du mandat et pas nécessairement dans le pire des scénarios. Plusieurs facteurs concourent à cette situation. Le niveau d'investissement consenti durant les dernières années du mandat a été au-delà des capacités réelles de la collectivité. La crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur les ressources ; un impact qui se fera ressentir encore pendant plusieurs années.

Au-delà de ces facteurs conjoncturels, la Communauté, comme la plupart des intercommunalités, a perdu l'essentiel de son pouvoir de taux. Désormais, l'essentiel des ressources est composé de dotations et de compensations de l'État. C'est d'abord et surtout à ce changement structurel que la collectivité doit s'adapter. Avant les différentes réformes fiscales, la Communauté du Pays Voironnais pouvait compter, pour financer des politiques et des projets nouveaux, sur un accroissement mécanique de ses ressources via l'évolution des bases. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : l'essentiel du faible accroissement de ses ressources est absorbé par l'augmentation mécanique des frais de fonctionnement, notamment des frais de personnel. De fait, si la Communauté souhaite financer des politiques et des projets nouveaux, elle ne peut le faire qu'en arrêtant ou en diminuant ses allocations de ressources

sur des politiques existantes afin de dégager des marges de manœuvre. La révision des politiques publiques constitue donc, dans le Pays Voironnais comme pour l'ensemble des collectivités, un enjeu majeur. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, la Communauté du Pays Voironnais doit être encore plus vigilante s'agissant de l'efficacité des politiques et des dispositifs qu'elle déploie et renforcer ses dispositifs d'évaluation.

Au-delà de la révision des politiques publiques, la maîtrise de la masse salariale est également déterminante sachant qu'elle représente 47,50 % des dépenses de gestion de la Communauté. Si l'on doit constater que les moyens humains dont disposent certains services sont sous-calibrés au regard des missions qui leur sont confiées, si la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouvelles actions répondant aux nouvelles priorités politiques appellera nécessairement la mobilisation de nouvelles ressources, on doit aussi faire le constat qu'il existe, dans le Pays Voironnais comme dans l'ensemble des organisations de cette taille, des marges de manœuvre, des ressources qui peuvent être redéployées, des gains de productivité latents. Il est donc important de promouvoir une culture managériale visant, au lieu de remplacer systématiquement poste pour poste tout départ définitif ou ponctuel comme c'est la pratique actuelle, à vérifier préalablement si des ressources déjà existantes dans la collectivité pourraient être mobilisées, réallouées, réorganisées.

DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE PERMETTANT DE METTRE EN ŒUVRE LES NOUVELLES ORIENTATIONS POLITIQUES

LES 4 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire dans la feuille de route 2021-2026 qui permettront de dégager des marges de manœuvre

1 RÉVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET METTRE EN COHÉRENCE LES NOUVELLES PRIORITÉS POLITIQUES ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES DISPONIBLES

ACTUALISER LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES METTRE EN CHANTIER D'UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL

2

3 IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE PLUS STRATÉGIQUE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

4

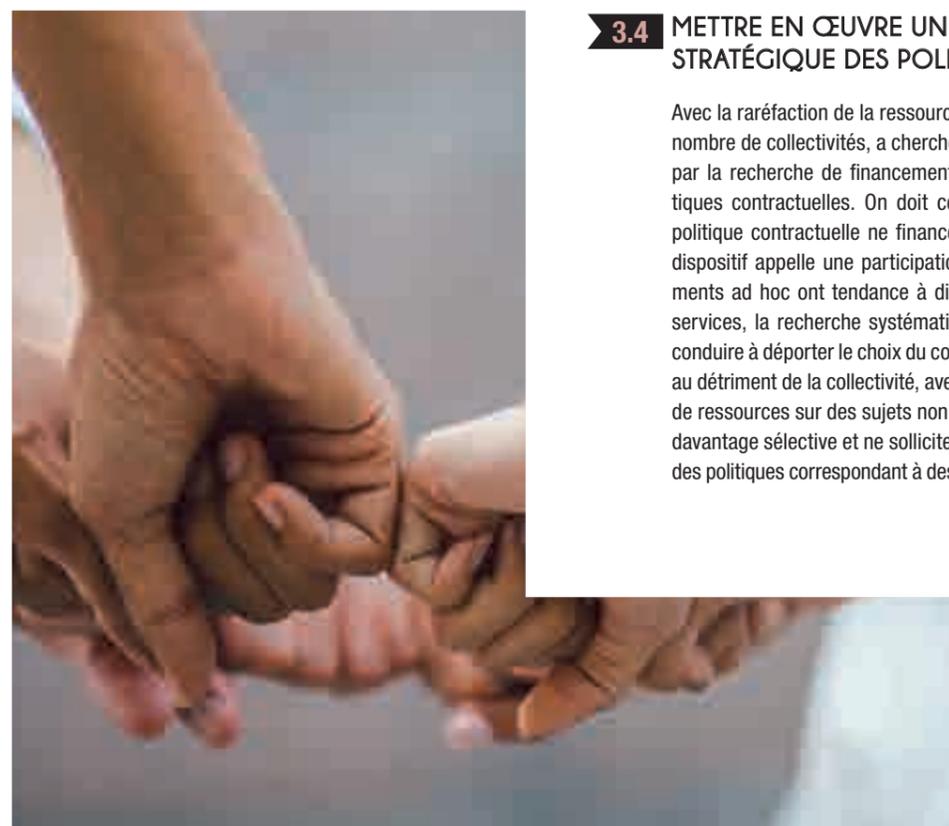


3.1 RÉVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET METTRE EN COHÉRENCE LES NOUVELLES PRIORITÉS POLITIQUES ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES DISPONIBLES

Des trois stratégies financières génériques (augmentation de la fiscalité, modification de la répartition au sein du bloc local via la réforme de l'AC, réallocation des ressources...), seule la réallocation des ressources est une stratégie opérante à court terme. Le financement des politiques publiques répondant aux nouvelles priorités décidées par les élus dans le cadre de la feuille de route 2021-2026 n'est possible qu'en dégagant des marges de manœuvre sur des politiques déjà existantes : c'est l'enjeu de la révision des politiques communautaires. La révision des politiques publiques doit permettre de mesurer les écarts entre les priorités politiques telles que définies par la feuille de route 2021-2026 et l'allocation réelle des ressources disponibles. Elle doit permettre de nourrir un débat politique sur les réallocations stratégiques des ressources permettant de mettre en cohérence les priorités politiques et l'allocation des ressources. Au-delà de la révision générale des politiques publiques en début de mandat et en lien avec l'établissement d'une nouvelle feuille de route, la Communauté doit systématiser l'évaluation de ses grandes politiques publiques afin d'être en capacité, une fois les objectifs atteints, de questionner les allocations de ressources.

3.2 ACTUALISER LES DONNÉES FINANCIÈRES ET METTRE EN CHANTIER UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Les élus ont souhaité compléter la feuille de route 2021-2026 par la réalisation d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal. Ce pacte doit notamment permettre d'objectiver la situation des communes et de l'intercommunalité. Les précédentes générations de pactes réalisés par le Pays Voironnais ont montré que, si le territoire dans son ensemble est plutôt un territoire riche, les ressources ne sont pas nécessairement réparties de manière équitable. On doit tout d'abord noter que 71 % des ressources du bloc local sont encore dans les mains des communes. Il existe cependant des différences de situations très marquées entre les communes du Pays Voironnais. La suppression de la TH et les modalités de compensation décidées par l'État auront des traductions radicalement différentes selon les communes. Même si la capacité du territoire à corriger ces situations inéquitables est limitée du fait même des conditions de révision de l'attribution de compensation, même si les différents dispositifs expérimentés durant les précédents mandats ont montré qu'il n'y avait pas de solution évidente, la réalisation d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal doit constituer le principal outil permettant d'organiser la solidarité entre les territoires et les habitants du Pays Voironnais.



3.4 METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE PLUS STRATÉGIQUE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Avec la raréfaction de la ressource publique, le Pays Voironnais comme nombre de collectivités, a cherché à compenser la baisse des dotations par la recherche de financements extérieurs notamment via les politiques contractuelles. On doit cependant garder à l'esprit qu'aucune politique contractuelle ne finance l'intégralité d'une politique. Chaque dispositif appelle une participation du Pays Voironnais et les financements ad hoc ont tendance à diminuer dans le temps. Dans certains services, la recherche systématique de financements extérieurs a pu conduire à déporter le choix du contenu de la politique sur les financeurs au détriment de la collectivité, avec comme conséquence la mobilisation de ressources sur des sujets non prioritaires. La Communauté doit être davantage sélective et ne solliciter des financements extérieurs que sur des politiques correspondant à des priorités qu'elle a elle-même choisies.

3.3 IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Le nouveau compromis intercommunal voulu par les élus désigne l'intercommunalité comme le principal outil d'aménagement et de développement du territoire. Dans cette optique, la Communauté doit impérativement préserver des capacités d'investissement suffisantes lui permettant de jouer son rôle. Le maintien des capacités d'investissement de l'intercommunalité est directement dépendant de sa capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et notamment ses dépenses de personnel. Dans cette perspective, les élus souhaitent confier au Vice-Président chargé des finances et à la Directrice Générale des Services la responsabilité d'impulser une nouvelle politique des ressources humaines visant à optimiser les ressources disponibles : la réallocation des ressources doit être la règle, l'embauche de personnels supplémentaires l'exception.

NOUVELLE
ORIENTATION
POLITIQUE

ORIENTATION 4

MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En matière environnementale, le Pays Voironnais a longtemps été identifié comme un territoire précurseur et fait figure d'exemple. Il a été l'un des tout premiers territoires à se lancer dans le tri sélectif et le recyclage, bien avant que la loi ne l'impose. Il s'est très tôt posé la question de la protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles ou encore des infrastructures lui permettant de préserver sa ressource en eau.

Il y a plus de 20 ans, le Pays Voironnais s'est doté de la compétence mobilité afin de promouvoir une mobilité plus durable. Plus récemment, il s'est posé la question des leviers lui permettant de réduire sa consommation énergétique et d'être moins dépendant des énergies carbonées.

Cependant, force est de constater que, malgré le travail effectué, la réponse du territoire est encore loin d'être à la hauteur des enjeux. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une triple menace : le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources de la planète. Nous ne répondrons pas aux défis que pose cette triple menace en restant prisonniers de notre logique initiale c'est-à-dire en nous contentant de limiter les externalités négatives du développement. Nous devons aujourd'hui changer de paradigme et d'ambition et poser clairement la question de la soutenabilité de notre modèle de développement et de cette injonction perpétuelle à la croissance.

Au-delà de la question énergétique, nous devons repenser plus globalement le rapport à la nature et à la planète avec notamment l'enjeu de la protection de la biodiversité. Nous devons aussi considérer la question fondamentale de l'épuisement des ressources de la planète et le fait que l'humanité consomme d'ores et déjà davantage de ressources que la planète n'est en capacité d'en régénérer. La question de la biodiversité questionne fortement nos stratégies d'aménagement. Alors que le Pays Voironnais constate une évolution relativement modérée de sa population avec un accroissement annuel de 0,4 % par an entre 2013 et 2018, la consommation foncière du territoire demeure élevée : entre 2009 et 2019, le Pays Voironnais a ainsi artificialisé 322 hectares dont 78,9 % pour l'habitat et 15 % pour l'aménagement des espaces économiques.

L'urgence environnementale commande de « faire » et d'accélérer la transition vers des modèles plus soutenables. Nous sommes la première génération à subir les effets concrets, visibles, palpables du changement climatique, de la perte de biodiversité, de l'épuisement des ressources de la planète. Mais nous sommes aussi la dernière génération qui a entre ses mains les leviers pour que la situation ne devienne pas irréversible et que ne se produise l'inconcevable. Le mandat doit permettre au Pays Voironnais de franchir une marche significative en matière de transition avec une allocation des ressources à la hauteur des enjeux.

MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES 5 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire
dans la feuille de route 2021-2026
qui permettront d'accélérer
la transition écologique

1 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ANTICIPER LA MISE EN APPLICATION DU ZAN

CONFORTER LE PCAET COMME
PRINCIPAL OUTIL DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

2

3 RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

RENFORCER LES MOYENS
PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT
DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

4

5 POURSUIVRE LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES « HISTORIQUES » ET PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

4.1 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ANTICIPER LA MISE EN APPLICATION DU ZAN

La gestion économe de l'espace doit désormais s'envisager comme un enjeu irriguant l'ensemble des politiques publiques en matière d'énergie, de climat, d'écologie, d'urbanisme, de cohésion, d'agriculture et non comme une politique sectorielle supplémentaire. De ce point de vue, les territoires vont dans les prochaines années être confrontés à une véritable révolution. Dans le prolongement du Plan Biodiversité de 2018, l'État souhaite désormais imposer le principe d'une Zéro Artificialisation Nette. Cela implique, dans un premier temps, d'infléchir la consommation foncière du territoire d'au moins 50% au cours des 10 prochaines années puis d'accéder à la neutralité foncière au-delà. Cela signifie que tout espace artificialisé devra nécessairement être compensé par un espace équivalent renaturé. Au-delà de la remise en cause des modèles économiques de production du logement et des zones économiques, c'est la stratégie d'aménagement du territoire dans son ensemble qui s'en trouvera impactée.

4.2 CONFORTER LE PCAET COMME PRINCIPAL OUTIL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Le Pays Voironnais s'est engagé dans une dynamique de transition énergétique avec comme ambition d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Après l'adoption d'un premier Plan Climat Énergie en 2012, l'obtention de la labellisation « Territoire à énergie positive » (TEPOS) en 2015 et la signature d'une convention TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) avec le Ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2016, la Communauté du Pays Voironnais a adopté en 2018 son Plan Climat Air Énergie Territorial. Le Pays Voironnais va intensifier la production d'énergies renouvelables et promouvoir une logique de sobriété énergétique et de réduction de son empreinte carbone. Il s'agit bien évidemment de réduire la consommation énergétique. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter fortement les crédits alloués à

la rénovation thermique du bâti (logements, locaux tertiaires, bâtiments publics...) et d'accélérer le renouvellement des systèmes de chauffage. Il s'agit également d'augmenter fortement la production d'énergies renouvelables. Il s'agit du second volet du PCAET sachant que le territoire est en retard par rapport aux objectifs qu'il s'est lui-même fixés quant à la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique.



4.3 RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience de la vulnérabilité de la plupart des territoires en matière d'approvisionnement de biens et services essentiels à la vie quotidienne de leurs habitants. Parmi les éléments qui concourent à la résilience des territoires, la sécurité alimentaire s'impose désormais comme un thème majeur.

Le degré d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est d'à peine 2%. Alors que les terres cultivées occupent 49% de la surface totale du Pays Voironnais, 20% du Grésivaudan, 60% de la Bièvre et 46% du territoire de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère, le degré d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine grenobloise est de seulement 1,37%. C'est moins que la moyenne des 100 premières aires urbaines françaises, mais c'est aussi inférieur à la performance de territoires tels que Nantes (6,37%), Lille (3,16%), Strasbourg (3,12%) et même Lyon (2,93%) et bien évidemment aux 2 aires urbaines les plus vertueuses, Avignon qui constate un pourcentage d'autonomie alimentaire de 8,12% et Valence avec un taux de 6,43%. L'agriculture est donc au cœur des enjeux de transition et d'amélioration de la résilience des territoires. Il est nécessaire de développer la résilience du territoire et son autonomie alimentaire via des dispositifs de maîtrise par la collectivité du foncier agricole et via des dispositifs d'aide à l'implantation de jeunes agriculteurs spécialisés dans le maraîchage.

4.4 RENFORCER LES MOYENS PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

L'organisation de la mobilité constitue l'un des enjeux les plus complexes auxquels sont confrontés les territoires. La mobilité a non seulement une influence sur le quotidien et la qualité de vie de nos administrés, l'attractivité et le développement économique de nos territoires mais aussi des impacts évidents en matière de santé publique et d'environnement. La réponse aux questions de mobilité implique de décloisonner l'action publique: elle ne peut se résumer à développer un réseau de transports en commun. Elle implique un lien fort avec notre politique d'aménagement, d'urbanisme et du logement. Elle pose aussi la question d'une autre organisation du travail et des temps sociaux. Pour être efficace, une même politique de mobilité doit être développée à l'échelle du quartier là où se jouent en grande partie les questions de mobilité douce, mais aussi à l'échelle de la commune, à l'échelle du Pays Voironnais et même au-delà quand on sait que 48% de nos actifs sortent du périmètre communautaire pour travailler.

C'est pour cela que le Pays Voironnais a souhaité, à la fin du mandat passé, adhérer au SMMAG pour gérer certains volets de sa politique mobilité. En matière de mobilité, le Pays Voironnais souhaite poursuivre son investissement dans le ferroviaire et dans les pôles d'échanges avec la perspective à la fin du mandat de mise en place d'un véritable RER métropolitain. Il souhaite également investir massivement dans le développement des infrastructures permettant le développement des modes actifs (marche à pied, vélo...), encourager le développement du covoiturage avec notamment l'expérimentation d'une voie dédiée sur l'A48 entre la barrière de péage de Voreppe et la bifurcation A48/RN481 et bien évidemment continuer à augmenter son offre de services en matière de transports en commun.

4.5 POURSUIVRE LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES « HISTORIQUES » ET PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Le Pays Voironnais doit bien évidemment poursuivre l'ensemble de ses politiques environnementales « historiques », la prévention de la production des déchets à la source, la collecte, le traitement, la valorisation des déchets, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement. Il doit cependant poursuivre les efforts de rationalisation et optimiser ces grandes politiques permettant de stabiliser voire de diminuer l'allocation de ressources sans compromettre les performances environnementales ni dégrader le service perçu par les usagers. La question de la préservation des ressources doit constituer un enjeu central. Une attention forte doit être portée à la sécurisation de la ressource en eau – le territoire commençant à constater des périodes de stress hydrique, via notamment l'interconnexion des réseaux d'eau potable à l'échelle de la région.

ORIENTATION 5

INSCRIRE L'EXIGENCE DE SOLIDARITÉ ET L'AMBITION CULTURELLE DANS LE CHAMP DE LA PROXIMITÉ

L'urgence environnementale commande de faire. Cependant, la question environnementale n'est pas dissociable de la question sociale. Comment en effet parler de sobriété, de frugalité, de décroissance même, à des populations qui peinent à se loger, à se nourrir correctement et qui doivent renoncer à certains soins de santé. Comme le développement durable, l'exigence de solidarité doit constituer une préoccupation transversale qui irrigue l'ensemble des politiques et des actions communautaires afin de garantir la cohésion, le lien social et éviter que ne se créent une société et un territoire à deux vitesses.

Le Pays Voironnais est loin d'être l'un des territoires les plus exposés : le taux de pauvreté est de 8,9% de la population contre 13,8% dans la métropole grenobloise et 14,5% pour la moyenne nationale. Pour autant, le territoire doit relever des défis. **Le premier défi est celui du vieillissement.** Durant les 10 dernières années, la population du Pays Voironnais s'est accrue de 4 007 personnes. Cependant, on compte 283 personnes en moins dans la tranche d'âge des 0 à 19 ans et 1 728 personnes en moins dans la tranche d'âge des 20 à 60 ans. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a en revanche très fortement progressé : + 6 018 personnes de plus par rapport à il y a 10 ans. Entre l'an 2000 et 2025, l'augmentation des plus de 65 ans dans le Pays Voironnais sera de près de 85%. Ces chiffres permettent de prendre la mesure du défi que pose au territoire le vieillissement de la population.

À l'autre extrémité du spectre générationnel, il y a l'enfance et la jeunesse. Contrairement à une idée reçue encore trop largement répandue, ce sont d'abord les jeunes qui sont les plus exposés à la précarité. Si le taux de pauvreté global du territoire s'établit à 8,9%, celui des moins de 30 ans est en revanche proche des 15%. Le Pacte républicain français a toujours été fondé sur l'ascenseur social et la possibilité donnée à chacun de progresser de génération en génération dans la société. Cette situation est révolue : bien évidemment la France est très loin d'être le pays le plus inégalitaire du monde, mais elle reste le pays de la reproduction sociale ; le pays dans lequel la trajectoire des enfants est la plus corrélée au capital culturel et économique des parents. Nous constatons aujourd'hui concrètement la traduction de ce phénomène dans nos territoires avec un développement accéléré des inégalités, la juxtaposition de ménages de plus en plus aisés et de ménages de plus en plus pauvres et une société qui se déchire socialement. Désormais, il ne suffit plus de développer un territoire et d'accumuler des richesses pour assurer sa cohérence sociale.

Les élus souhaitent clairement faire de la solidarité et de la culture un champ partagé entre les communes et l'EPCI avec la volonté d'hybrider les politiques publiques, d'articuler sphère publique, sphère citoyenne et d'être attentifs à ce que les modalités de déploiement des politiques publiques dans ce domaine ne dévitalisent pas le tissu associatif.

INSCRIRE L'EXIGENCE DE SOLIDARITÉ ET L'AMBITION CULTURELLE DANS LE CHAMP DE LA PROXIMITÉ

LES 4 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire dans la feuille de route 2021-2026 qui permettront de répondre à l'exigence de solidarité

1 ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

2 QUESTIONNER L'ARTICULATION DES MISSIONS DU CIAS AVEC LES CCAS COMMUNAUX

3 POURSUIVRE LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, D'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

4 FAIRE DE LA CULTURE UN VECTEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES



5.1 ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'anticipation du vieillissement nécessite de coordonner plusieurs politiques publiques. Il s'agit tout à la fois de construire des logements adaptés, développer les services permettant aux personnes de vieillir chez elles, lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment dans les parties les plus rurales du territoire, accompagner les retraités les plus pauvres, développer les maisons d'accueil pour les personnes n'ayant plus la capacité ou la volonté de demeurer à leur domicile. Comme tous les territoires, le Pays Voironnais devra au cours du mandat affronter le débat du financement du vieillissement. Il est fort probable que l'on ne pourra se contenter d'une lecture comptable du problème. Organiser les conditions du bien vieillir est une exigence morale vis-à-vis de nos anciens. C'est aussi et cela le sera de plus en plus un facteur à part entière de l'attractivité d'un territoire qui réclamera la mobilisation des nombreux acteurs, les collectivités bien évidemment mais aussi la sphère associative.

5.2 QUESTIONNER L'ARTICULATION DES MISSIONS DU CIAS AVEC LES CCAS COMMUNAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le CIAS constitue le bras armé de la politique du Pays Voironnais en faveur de l'action sociale. La volonté exprimée par les élus d'inscrire la solidarité dans le champ de la proximité pose nécessairement la question de l'articulation entre l'action du CIAS et celle des CCAS communaux. D'autant qu'une partie des actions du CIAS – on pense notamment au soutien à l'autonomie des personnes –, ne couvre pas, loin s'en faut, l'intégralité du territoire alors même que les élus souhaitent faire du « bien vieillir » un marqueur de leur mandat.

5.4 FAIRE DE LA CULTURE UN VECTEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En quelques années, la Communauté d'agglomération est devenue un acteur majeur de la culture dans le Pays Voironnais. La politique culturelle communautaire s'articule autour de 4 grands axes. En premier lieu, la gestion d'équipements culturels, avec bien évidemment le Grand Angle, mais aussi le Musée

Mainssieux, la Grange Dîmière et bientôt le nouveau Musée archéologique du Lac de Paladru. En second lieu, le développement du spectacle vivant. Enfin, la préservation et la valorisation du patrimoine au travers de l'animation du Pays d'art et d'histoire. Et bien évidemment la lecture publique avec le réseau des bibliothèques et le festival « Livres à vous » qui chaque année réunit quelque 13 000 personnes. La culture est au croisement d'une multitude d'enjeux. Parmi eux, sa dimension sociale est majeure. L'apprentissage des arts et des lettres, de la musique, de la peinture, de la danse, du théâtre, du cinéma, de la photographie, de l'architecture est indispensable dès le plus jeune âge pour réduire les inégalités et donc faciliter les chances d'accéder à une place dans la société. C'est bien dans l'objectif de construire une politique culturelle accessible à tous sur le territoire et en reprenant les principes de l'éducation populaire que le Pays Voironnais s'est doté en 2019 d'un Plan d'Éducation aux Arts et à la Culture.



SOLIDARITÉ
ET L'AMBITION
CULTURELLE

5.3 POURSUIVRE LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, D'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

Parmi les grandes inégalités, il y a le rapport à l'avenir. Il faut désormais en France 6 générations pour passer au revenu médian quand on est dans les 10 % de ménages les plus pauvres. Par comparaison, il en faut 2 au Danemark, 3 en Norvège, en Suède et en Finlande. Comme évoqué précédemment, on ne peut que constater que si la France est loin d'être le pays le plus inégalitaire elle est en revanche l'un des pays dans lesquels la reproduction sociale est la plus forte et dans lesquels le capital culturel et économique des parents influe le plus sur la réussite éducative et la trajectoire sociale des enfants. Le dispositif de réussite éducative mis en place par le Pays Voironnais depuis 10 ans vise à atténuer ce déterminisme social via l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire; l'accès à des activités favorisant l'estime de soi et le développement des savoir-être essentiels à l'accès à la formation et à l'emploi; l'accompagnement à la fonction parentale... Ces dispositifs sont essentiels. Plus nous les déployons auprès du public jeune, avant même le début de la scolarisation, plus ils sont efficaces.

ORIENTATION 6

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÉATRICES D'EMPLOI

Le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais repose en grande partie sur les fonctions et les services concentrés dans sa ville-centre, Voiron. Il est également lié à la qualité de son tissu économique. Le Pays Voironnais dispose d'un indicateur de concentration d'emploi de 83,7. Cela signifie qu'il compte sur son territoire 83,7 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

C'est, après la Métropole, le meilleur indicateur de concentration d'emploi de tous les secteurs de la grande région urbaine, loin devant les Communautés de Bièvre-Est, de Bièvre-Isère, de Saint-Marcellin Vercors Isère et même du Grésivaudan. Depuis 2020, le Pays Voironnais constitue une zone d'emploi distincte de celle de Grenoble. Cette zone d'emploi polarise sur un vaste territoire de 130 communes incluant les secteurs de Saint-Laurent du Pont, Le Grand-Lemps, La Côte Saint-André et Saint-Marcellin.

Comme tous les territoires, le Pays Voironnais est cependant soumis à une forte mutation de son tissu économique. L'économie française a, en effet, connu durant les 40 dernières années une évolution radicale. Si l'agriculture et l'industrie ont longtemps constitué les principaux gisements d'emploi, ce sont désormais les activités tertiaires qui, non seulement constituent la très grande majorité des emplois en France (78,8%) mais sont aussi le secteur le plus créateur d'emplois nouveaux. Bien évidemment, ce changement de nature de l'économie a eu des conséquences importantes sur la localisation de l'emploi. Autant l'économie productive était favorable aux territoires, autant l'économie tertiaire est favorable aux villes. Le Pays Voironnais n'a pas échappé à cette mutation. Durant de nombreuses années, le secteur le plus dynamique était la plaine de l'Isère, Centr'Alp notamment, qui, grâce à ses vastes tène-

ments fonciers, grâce à la qualité de ses infrastructures de communication, était le lieu privilégié d'installation de grandes unités de production. Cette réalité n'a pas complètement disparu. Pour preuve, le Pays Voironnais et l'entreprise A.Raymond viennent de signer un protocole pour l'implantation d'une nouvelle usine. Cependant, force est de constater que c'est désormais la ville de Voiron qui constitue le premier gisement d'emploi du territoire. La ville compte 11 917 emplois soit 35,8% du total des emplois du territoire.

Pour un territoire, pour une collectivité, l'enjeu n'est pas uniquement d'avoir des unités de production : la question principale est celle de l'emploi et de la capacité du territoire à donner à travailler à tous ses habitants et pas uniquement aux plus qualifiés. Or, la puissance des processus de robotisation, le numérique et les gains de productivité qui en résultent rompent le lien historique entre activité et emplois. Même la perspective d'un mouvement de relocalisation important permettant d'augmenter la résilience des territoires n'offre pas nécessairement la perspective d'un développement massif de l'emploi. Le développement d'une économie plus inclusive implique d'ouvrir des perspectives qui sortent du champ de l'économie traditionnelle. Enfin, outre les transformations structurelles, le Pays Voironnais, comme l'ensemble des territoires, va être confronté à la raréfaction croissante du foncier économique.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÉATRICES D'EMPLOI

LES 5 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

que les élus ont souhaité inscrire dans la feuille de route 2021-2026 qui permettront de renforcer le développement économique et la création d'emploi

1 RÉSERVER LES ESPACES DISPONIBLES DANS LES ZONES DÉDIÉES À L'IMPLANTATION DE PROJETS INDUSTRIELS

FAVORISER LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS DE SERVICES ET DES ACTIVITÉS TERTIAIRES DES ZONES DÉDIÉES VERS LES VILLES

3 PROFITER DE L'IMPLANTATION DU NOUVEL HÔPITAL POUR CRÉER UN ESPACE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES

RÉIMPLANTER DU COMMERCE, DU SERVICE À LA PERSONNE, DE L'ARTISANAT DANS LES CŒURS DE VILLAGES

5 CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

6.1 RÉSERVER LES ESPACES DISPONIBLES DANS LES ZONES DÉDIÉES À L'IMPLANTATION DE PROJETS INDUSTRIELS

La mise en application du ZAN va profondément modifier les modèles économiques de production du logement et encore plus des zones économiques dédiées. Elle va contraindre le Pays Voironnais à mettre en œuvre une stratégie foncière radicalement différente de celle pratiquée aujourd'hui. La réhabilitation des friches est l'une des réponses, mais il s'agit d'une réponse partielle dans la mesure où un nombre conséquent de friches est situé à proximité de cours d'eau (qui fournissaient historiquement l'énergie) et donc frappé de PPRI. Chaque projet de réhabilitation devra faire l'objet d'une étude de dureté foncière et d'une étude économique permettant de définir le nombre final d'hectares commercialisables et le coût de vente final, une fois la réhabilitation effectuée.

Au-delà de la stratégie foncière, c'est la stratégie d'implantation économique du territoire qui va devoir être questionnée : la réponse sera de moins en moins l'implantation systématique dans des zones économiques dédiées. Pour autant, cela ne devrait pas constituer un handicap pour le territoire compte tenu de la nature de son tissu économique : le Pays Voironnais compte 1,4 % d'emplois dans l'agriculture, 7 % d'emplois dans la construction, 18,1 % d'emplois dans l'industrie et 73,5 % d'emplois dans le tertiaire. Les zones dédiées ont été une réponse à l'implantation d'activités qui n'étaient pas compatibles avec l'habitat, l'industrie notamment. Compte tenu de l'évolution de l'économie, plus des 2/3 des activités sont aujourd'hui compatibles avec une implantation en milieu urbain. Toute nouvelle activité à caractère tertiaire doit donc être exclue des zones dédiées afin de préserver le foncier nécessaire pour les autres activités et notamment les projets industriels.



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.2 FAVORISER LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS DE SERVICES ET DES ACTIVITÉS TERTIAIRES DES ZONES DÉDIÉES VERS LES VILLES

73,5 % de l'emploi du territoire sont donc constitués d'emplois tertiaires. Comme évoqué, il s'agit d'une nature d'emploi compatible avec l'habitat. Cependant, on ne doit pas considérer la relocalisation des activités de services et des activités tertiaires dans les centres-villes seulement comme le moyen de préserver du foncier économique pour les activités industrielles. C'est avant tout le moyen de générer des effets d'entraînement sur les autres activités économiques de la ville. On sait en effet que la présence d'emplois dans le cœur des villes a des effets extrêmement positifs sur la restauration et sur le commerce. De ce point de vue, le quartier DiverCité à Voiron doit constituer un moteur du développement économique du territoire. Il n'a pas uniquement vocation à organiser une extension du centre-ville en matière d'habitat mais aurait également vocation à accueillir des activités tertiaires compte tenu de ses nombreux atouts : sa proximité immédiate avec le centre-ville, la présence d'un véritable pôle d'échanges avec la gare ferroviaire mais aussi la gare routière de Voiron, la présence d'institutions (siège du Pays Voironnais, Maison du Département...) pouvant à terme constituer la véritable cité administrative du territoire. Cette volonté de relocalisation des activités économiques compatibles avec l'habitat ne doit pas concerner uniquement la ville-centre mais aussi l'ensemble des villes relais (Rives, Moirans, Tullins-Fures, Voreppe) qui disposent toutes d'un pôle d'échanges multimodal, et même certains bourgs et villages (cf. partie 6.4).

6.4 RÉIMPLANTER DU COMMERCE, DU SERVICE À LA PERSONNE, DE L'ARTISANAT DANS LES CŒURS DE VILLAGES

Comme évoqué dans la première partie de la feuille de route relative au confortement du statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais, les élus souhaitent promouvoir une ruralité vivante et moderne. Cette ambition concerne l'habitat et les services mais aussi l'emploi avec l'ambition d'organiser une répartition plus équilibrée du potentiel économique dans les différentes parties du territoire. Comme dans les villes, les bourgs et villages se sont progressivement vidés de leurs emplois au profit de zones dédiées périphériques. Ce modèle daté est non seulement consommateur d'espace mais tend aussi à déstabiliser les villages en les réduisant à leur seule vocation résidentielle. La feuille de route 2021-2026 affiche clairement la volonté des élus de réimplanter du commerce, du service à la personne, de l'artisanat et plus largement l'ensemble des activités ne présentant pas de nuisance avec l'habitat afin de renforcer la vie dans les cœurs de bourgs et de villages.

6.3 PROFITER DE L'IMPLANTATION DU NOUVEL HÔPITAL POUR CRÉER UN ESPACE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES

La mise en service du nouvel hôpital de Voiron constitue, au-delà de la pérennisation des fonctions de santé de la ville-centre et du territoire, un formidable levier de développement économique. On sait que, dans bien des villes, l'hôpital constitue souvent le premier employeur du territoire. Mais on sait aussi que l'implantation d'un nouvel équipement génère souvent l'arrivée d'activités connexes. Le PLU de Voiron en cours de révision doit intégrer cette opportunité et réserver des espaces à proximité du nouvel hôpital permettant l'implantation d'activités médicales et paramédicales.

6.5 CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Avec le Lac de Paladru, 5^e lac naturel de France, l'ouverture du nouveau Musée archéologique du Lac de Paladru en 2022 mais aussi la rénovation des Caves de Chartreuse, le Pays Voironnais compte sur son territoire un certain nombre de locomotives lui permettant de développer une véritable économie touristique et pas uniquement une économie de loisirs même si les activités de pleine nature constituent également un élément fort de l'attractivité du territoire. Depuis 20 ans, le territoire investit dans le développement des équipements et l'aménagement touristique. La feuille de route 2021-2026 doit réaffirmer cet engagement fort.



PAYS VOIRONNAIS

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Avec plus de 93 000 habitants et plus de 33 000 emplois, le Pays Voironnais constitue l'un des grands territoires du système métropolitain grenoblois. Situé sur un axe reliant Grenoble à Lyon, il s'intègre dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande région urbaine (800 000 habitants, 330 000 emplois, 65 000 étudiants...), lequel lui reconnaît un statut particulier de pôle d'équilibre.

Territoire péri-métropolitain, le Pays Voironnais se distingue des autres territoires périurbains par son autonomie fonctionnelle. S'il entretient des relations fortes avec la Métropole dans laquelle travaillent 32 % de ses actifs, il restitue également, grâce à sa ville-centre Voiron, l'ensemble des grandes fonctions de services (commerce, éducation, santé, culture, sport, loisirs...) nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants.

Outre la ville-centre, le territoire compte 30 autres communes dont une ville de près de 10 000 habitants, 3 communes de plus de 6 000 habitants mais aussi une dizaine de communes de moins de 1 000 habitants, témoins du caractère rural d'une partie du territoire.

Les données qui suivent sont issues
de diverses études de l'AURG

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

À SUIVRE...

34 - 35

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Dynamique démographique
Composition des ménages
Pyramide des âges

36 - 37

LA VULNÉRABILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Revenus mensuels
médians disponibles
Taux de pauvreté

38 - 43

L'EMPLOI

Catégorie professionnelle (15-64 ans)
Répartition des emplois salariés privés
Dynamique économique
Établissements les plus employeurs
Flux domicile/travail en 2017
Circulation des salaires en 2015

44 - 45

LES ESPACES DE BIODIVERSITÉ

Réservoirs de biodiversité et statuts
des zonages constituant la TVB
Carte des sites d'intérêt écologique

46

L'OCCUPATION DU SOL

Types d'espaces
et évolution entre 2005 et 2015
Superficie en 2015

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DANS LE PAYS VOIRONNAIS



DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

93 200
HABITANTS EN 2016
soit 11 % de l'aire grenobloise

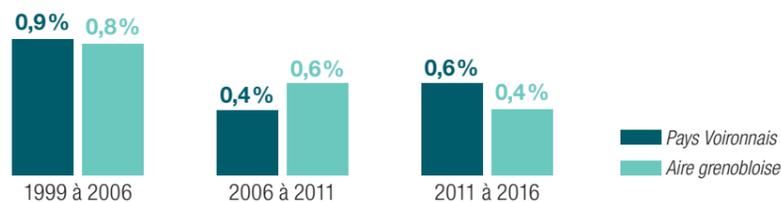
+0,6 %
DE VARIATION
ANNUELLE MOYENNE
DE LA POPULATION ENTRE 2011 ET 2016
+0,4 % dans l'aire grenobloise

+0,2 %
SOLDE MIGRATOIRE
-0,1 % dans l'aire grenobloise

+0,4 %
SOLDE NATUREL
+0,5 % dans l'aire grenobloise

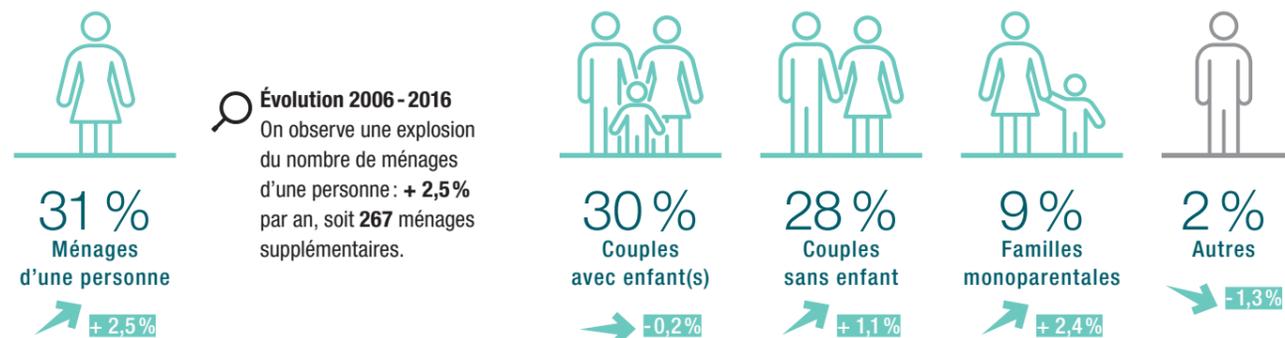
ÉVOLUTION DU TAUX
DE CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE
ANNUEL MOYEN (EN %)

Source: RP 1999, 2006, 2011, 2016



COMPOSITION DES MÉNAGES

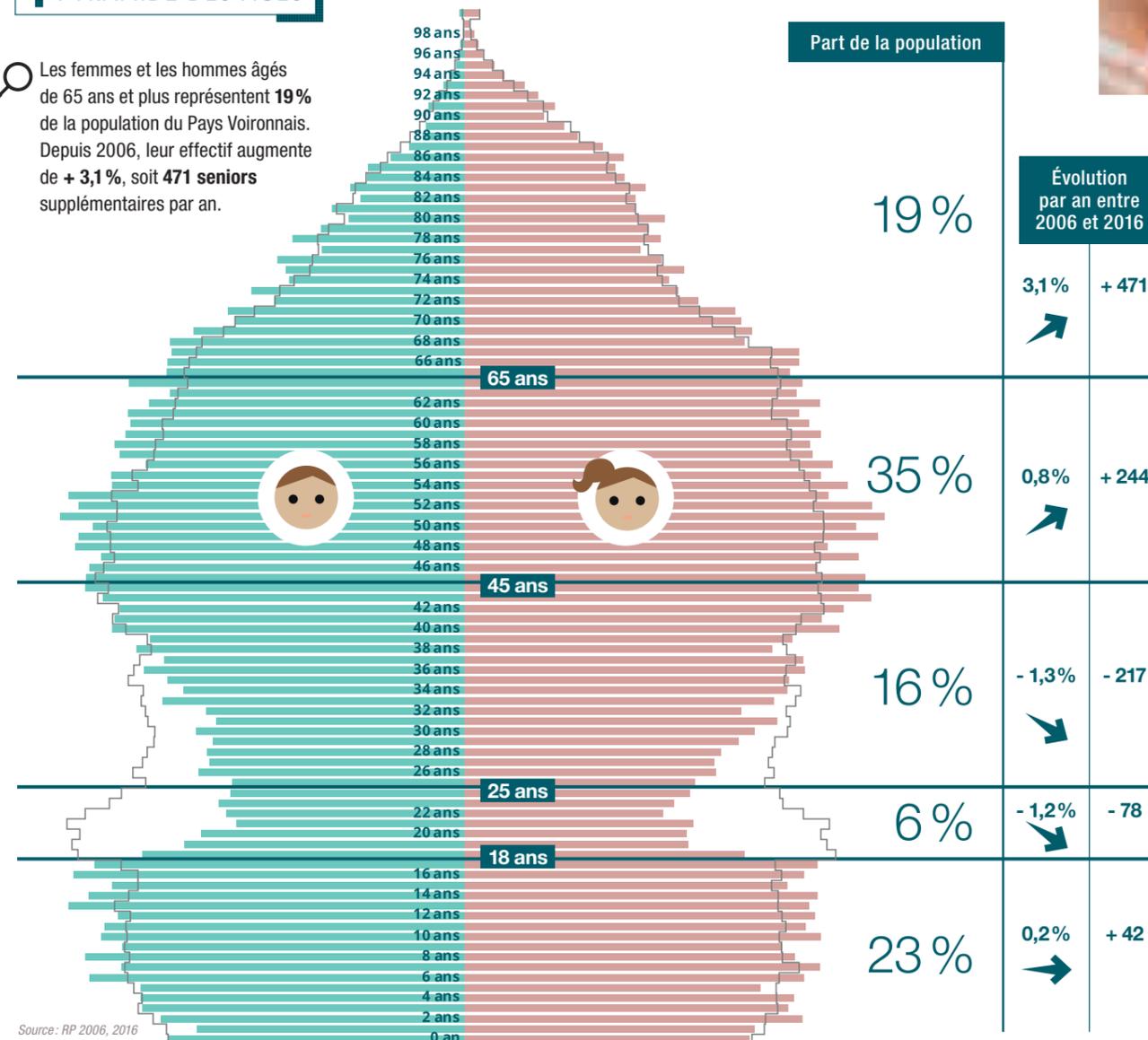
Source: RP 2006, 2016



Évolution 2006 - 2016
On observe une explosion du nombre de ménages d'une personne: + 2,5% par an, soit 267 ménages supplémentaires.

PYRAMIDE DES ÂGES

Les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus représentent **19%** de la population du Pays Voironnais. Depuis 2006, leur effectif augmente de **+ 3,1%**, soit **471 seniors** supplémentaires par an.



Source: RP 2006, 2016

Hommes Pays Voironnais
Femmes Pays Voironnais
Aire grenobloise

INDICE DE JEUNESSE

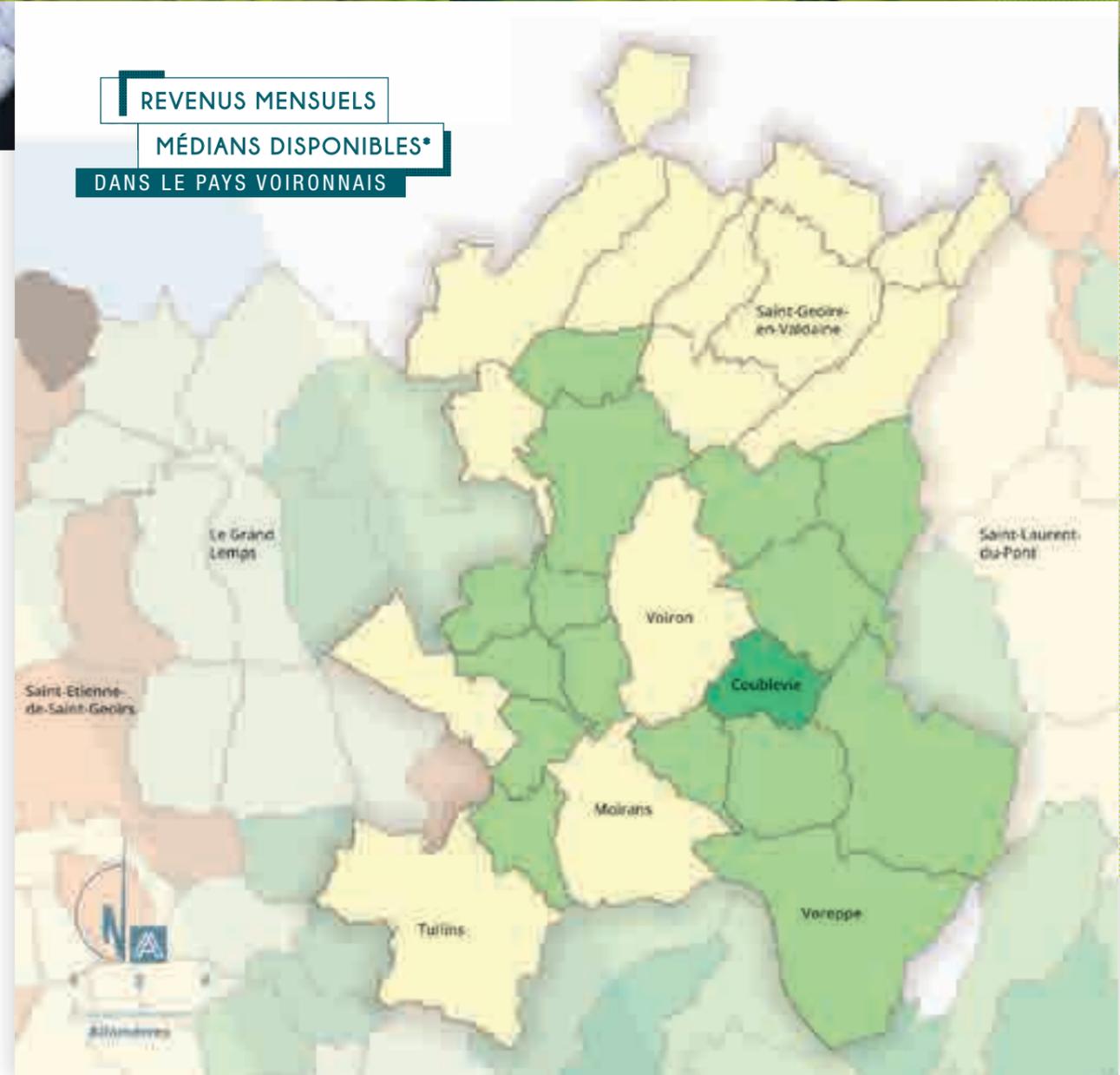


L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 25 ans et celle âgée de 65 ans et plus.

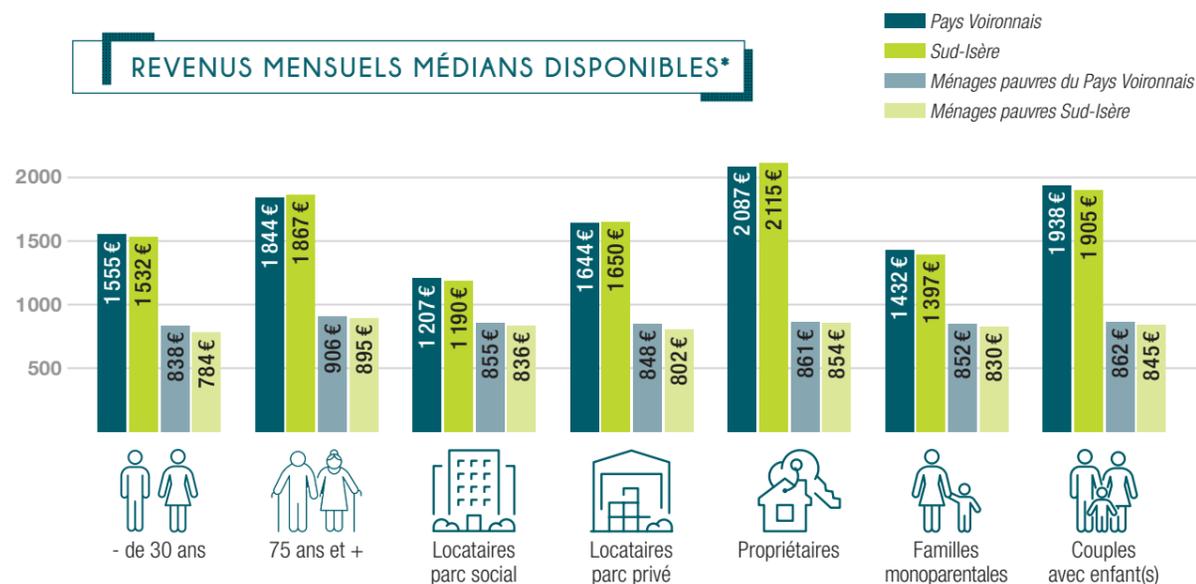
LA VULNÉRABILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS LE PAYS VOIRONNAIS



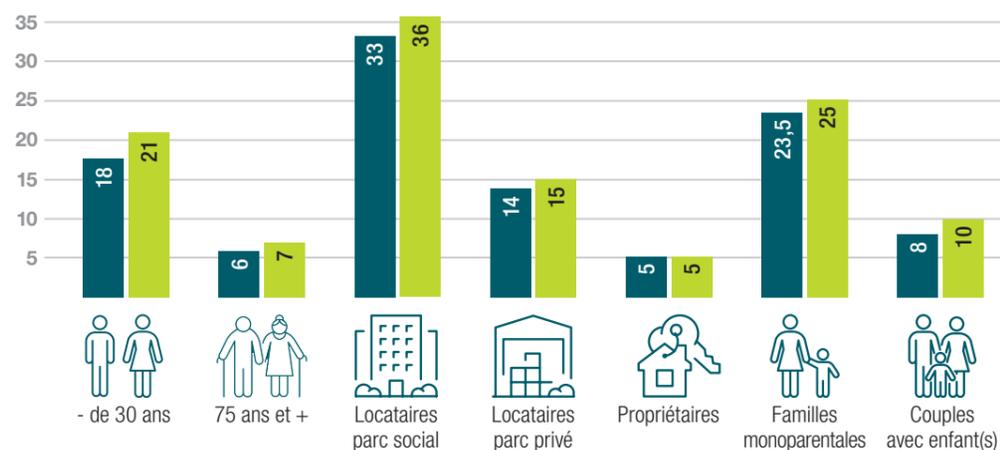
REVENUS MENSUELS MÉDIANS DISPONIBLES* DANS LE PAYS VOIRONNAIS



REVENUS MENSUELS MÉDIANS DISPONIBLES*



TAUX DE PAUVRETÉ (REVENU* < 1 026 € PAR UC)



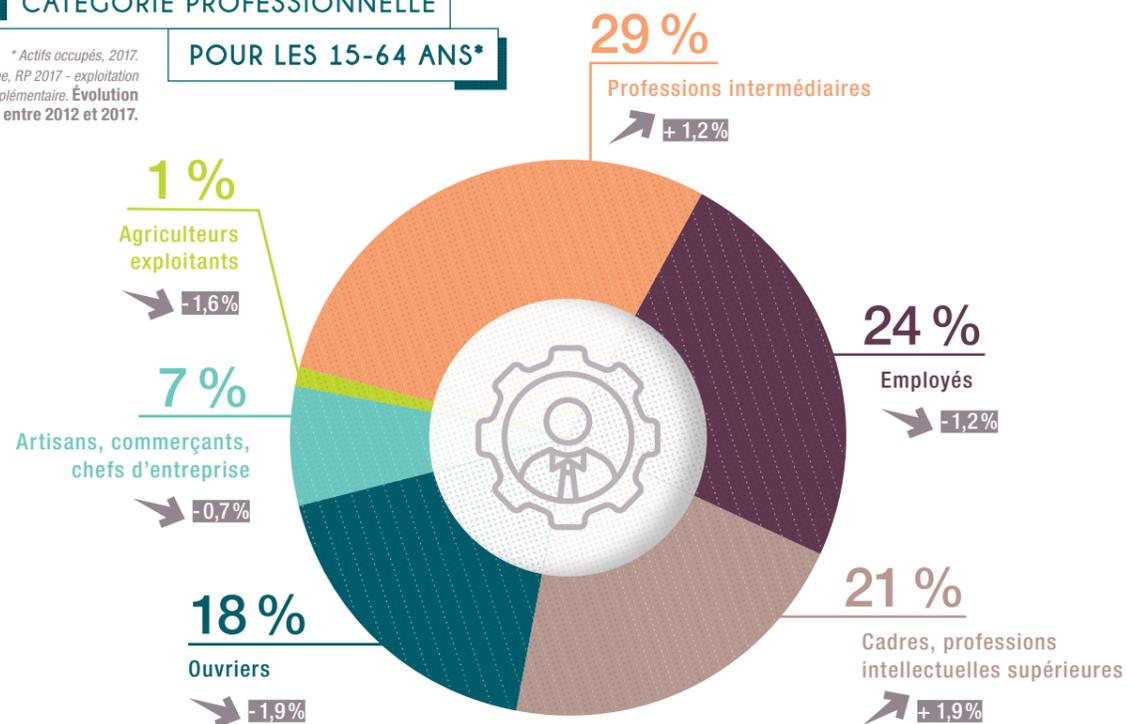
*** Revenus disponibles:**
ensemble des revenus post-prélèvements et prestations sociales (activité, patrimoine, prestations sociales... nets de cotisations et d'impôts). Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille et/ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par Unité de Consommation. 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'EMPLOI DANS LE PAYS VOIRONNAIS



CATÉGORIE PROFESSIONNELLE POUR LES 15-64 ANS*

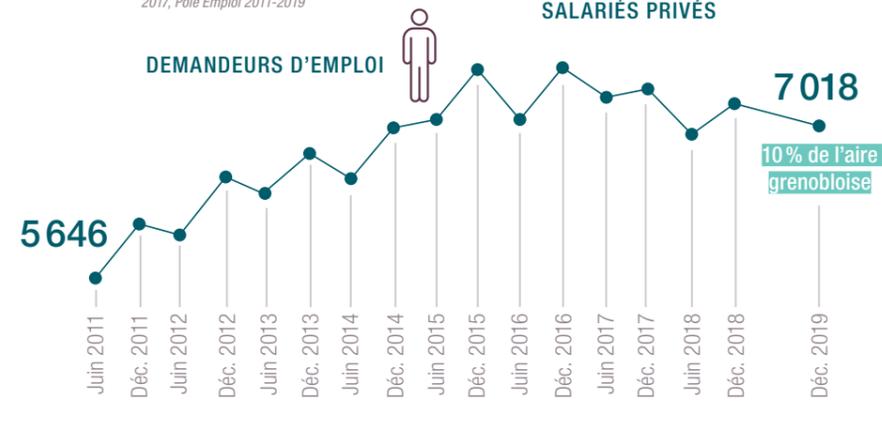
* Actifs occupés, 2017.
Insee, RP 2017 - exploitation
complémentaire. Évolution
entre 2012 et 2017.



DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Sources : Insee RP 2017, Urssaf-Accoss
2017, Pôle Emploi 2011-2019

33 300
EMPLOIS EN 2017
soit 10% de l'aire grenobloise
DONT 71% D'EMPLOIS
SALARIÉS PRIVÉS



84 emplois
POUR
100 ACTIFS
OCCUPÉS

Indice de concentration d'emploi
permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi
(si supérieur à 100) ou la fonction résidentielle
(si inférieur à 100) d'un territoire.

ÉTABLISSEMENTS

LES PLUS EMPLOYEURS

Source : Sirene, 2019

CENTRE HOSPITALIER DE VOIRON

1 000 À 1 999 SALARIÉS

Activités hospitalières

Voiron, Coublevie

CA DU PAYS VOIRONNAIS

500 À 999 SALARIÉS

Administration publique générale

Voiron

TRIXELL

250 À 499 SALARIÉS

Fabrication équipements d'irradiation
médicale, électromédicale
& électrothérapeutique

Moirans

POMA

250 À 499 SALARIÉS

Fabrication de matériel de lavage
et de manutention

Voreppe

ROSSIGNOL

250 À 499 SALARIÉS

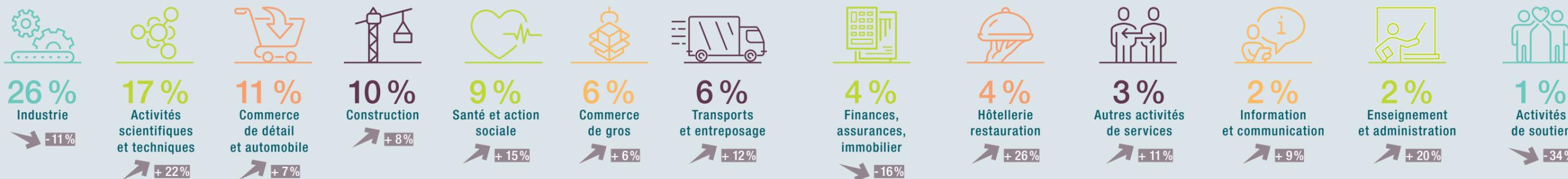
Commerce de gros d'autres
biens domestiques

Saint-Jean de Moirans

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

Source : Urssaf-Accoss 2009-2019

PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019 ET ÉVOLUTION SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES (2009-2019)



LE PAYS VOIRONNAIS

UN BASSIN D'EMPLOI ATTRACTIF

1 ACTIF SUR 2 TRAVAILLE HORS DU PAYS VOIRONNAIS, ET 1 SUR 3 DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

FLUX DOMICILE / TRAVAIL EN 2017

33 300 EMPLOIS

60 %



des emplois (20 040 personnes) sont occupés par des actifs du territoire

40 %

des emplois (13 630 personnes) sont occupés par des actifs venant d'autres territoires

39 800 ACTIFS OCCUPÉS

50 %



des actifs (19 700 personnes) travaillent hors du territoire

QUI OCCUPE LES EMPLOIS DU TERRITOIRE ?

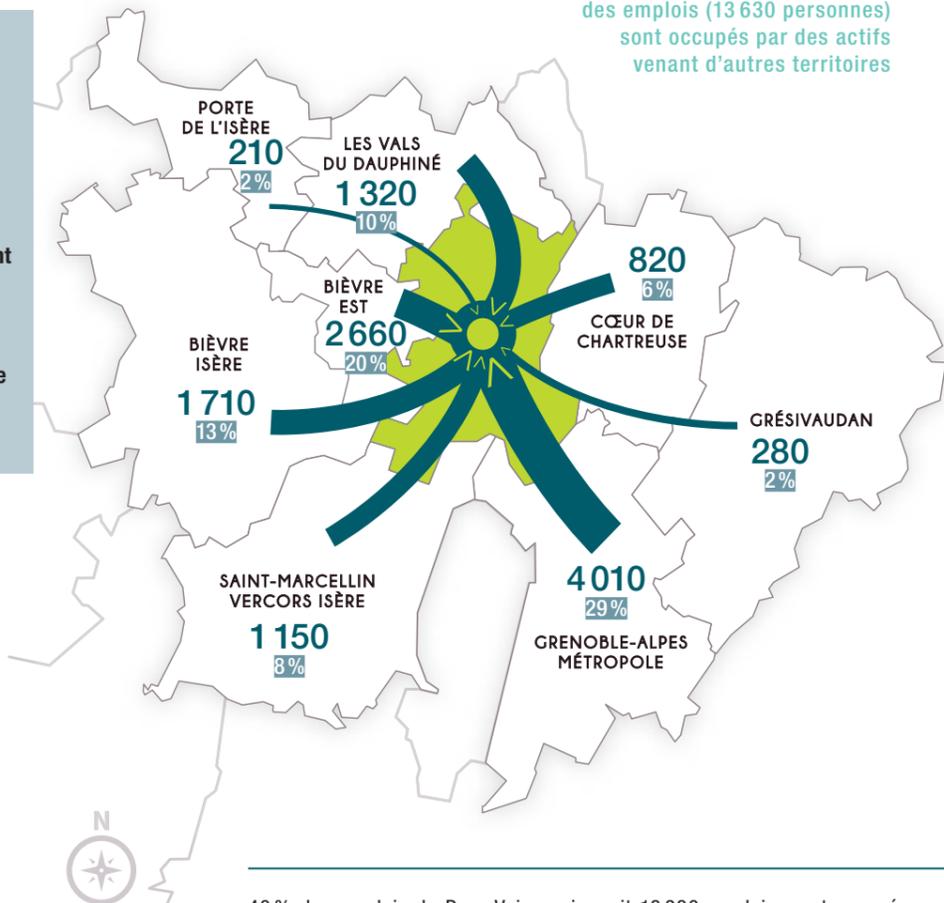
Actifs occupés = 15 ans ou + ayant un emploi

4 010 actifs de la Métropole grenobloise occupent un emploi dans le Pays Voironnais. Ils représentent 29% des emplois occupés par des non-résidents sur le territoire. Les actifs de Bièvre Est sont également très présents en Pays Voironnais puisque 2 660 d'entre eux y occupent un emploi, ce qui représente 20% des emplois occupés par des non-résidents.



Origine des actifs occupant un emploi

Flux > 200 pers.
10% des flux ne sont pas représentés.

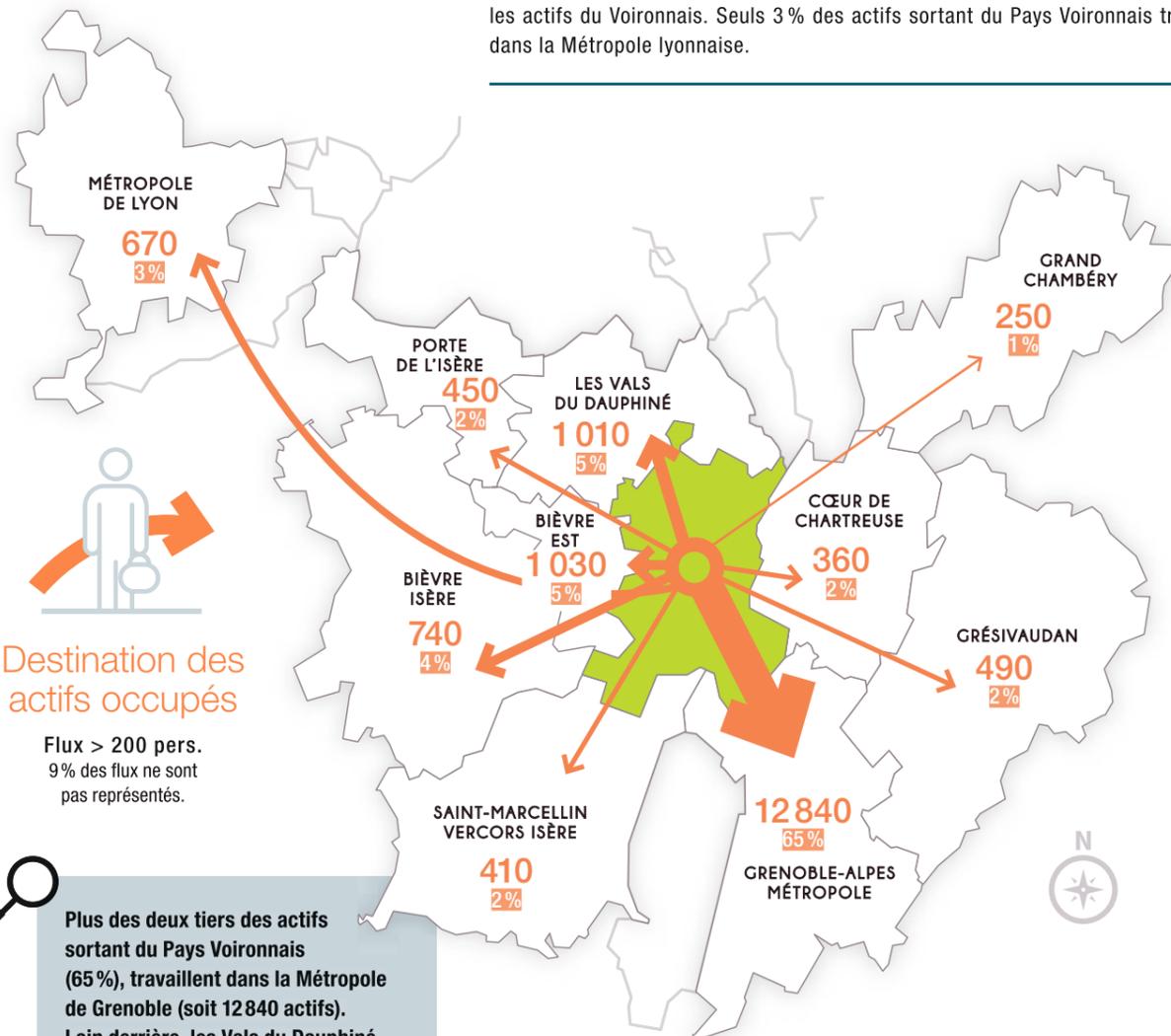


40% des emplois du Pays Voironnais, soit 13 630 emplois, sont occupés par des actifs extérieurs au territoire. Ils viennent majoritairement de la Métropole grenobloise (29%) et de Bièvre Est (20%). Bièvre Isère et les Vals du Dauphiné représentent respectivement 13% et 10% des emplois occupés par des non-résidents. Au-delà des relations étroites avec ces territoires, on constate que le rayonnement du Pays Voironnais s'exprime sur toute l'aire grenobloise et que les actifs extérieurs proviennent de tous les territoires environnants.

Sources : GEOFLA 2020 IGN - traitement Agence d'Urbanisme, Insee, RP 2017 exploitation complémentaire. Périmètres intercommunalités 2020

OÙ LES ACTIFS, SORTANT DU TERRITOIRE, VONT-ILS TRAVAILLER ?

Alors que l'attractivité du Pays Voironnais concerne les actifs de tous les territoires de l'aire grenobloise, sa dépendance vis-à-vis des emplois de la Métropole grenobloise est manifeste (65% des départs). En dehors des territoires limitrophes de Bièvre Est et des Vals du Dauphiné, les autres territoires n'attirent que très modestement les actifs du Voironnais. Seuls 3% des actifs sortant du Pays Voironnais travaillent dans la Métropole lyonnaise.



Destination des actifs occupés

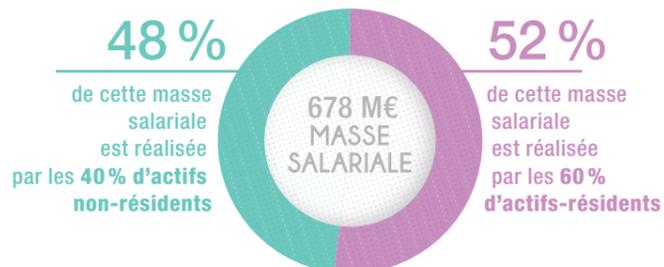
Flux > 200 pers.
9% des flux ne sont pas représentés.

Plus des deux tiers des actifs sortant du Pays Voironnais (65%), travaillent dans la Métropole de Grenoble (soit 12 840 actifs). Loin derrière, les Vals du Dauphiné et Bièvre Est attirent chacun 5% des actifs qui sortent du Voironnais.

Sources : GEOFLA 2020 IGN - traitement Agence d'Urbanisme, Insee, RP 2017 exploitation complémentaire. Périmètres intercommunalités 2020

CIRCULATION DES SALAIRES EN 2015

678 M€ DE MASSE SALARIALE
POUR
33 300 EMPLOIS

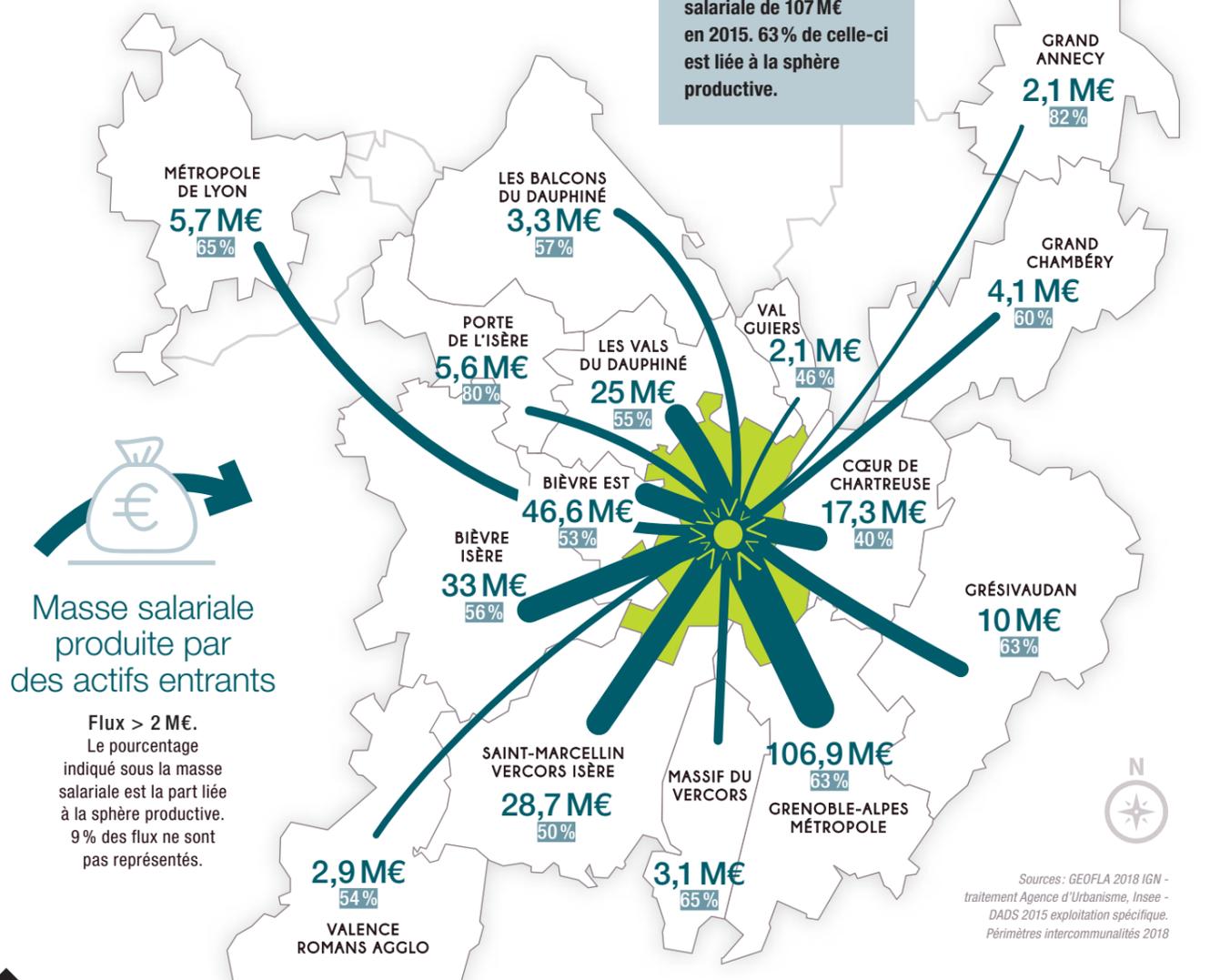


dont 50 % liés à la sphère productive et 50 % à la sphère prérentière

QUELLE MASSE SALARIALE EST PRODUITE PAR LES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LE PAYS VOIRONNAIS ?

Masse salariale = cumul des rémunérations nettes des salariés effectuant les flux domicile-travail indiqués

Les 4 010 actifs de la Métropole grenobloise qui travaillent dans le Pays Voironnais ont produit une masse salariale de 107 M€ en 2015. 63% de celle-ci est liée à la sphère productive.



MIEUX APPRÉHENDER LE FONCTIONNEMENT DES TERRITOIRES PAR LES FLUX DE REVENUS

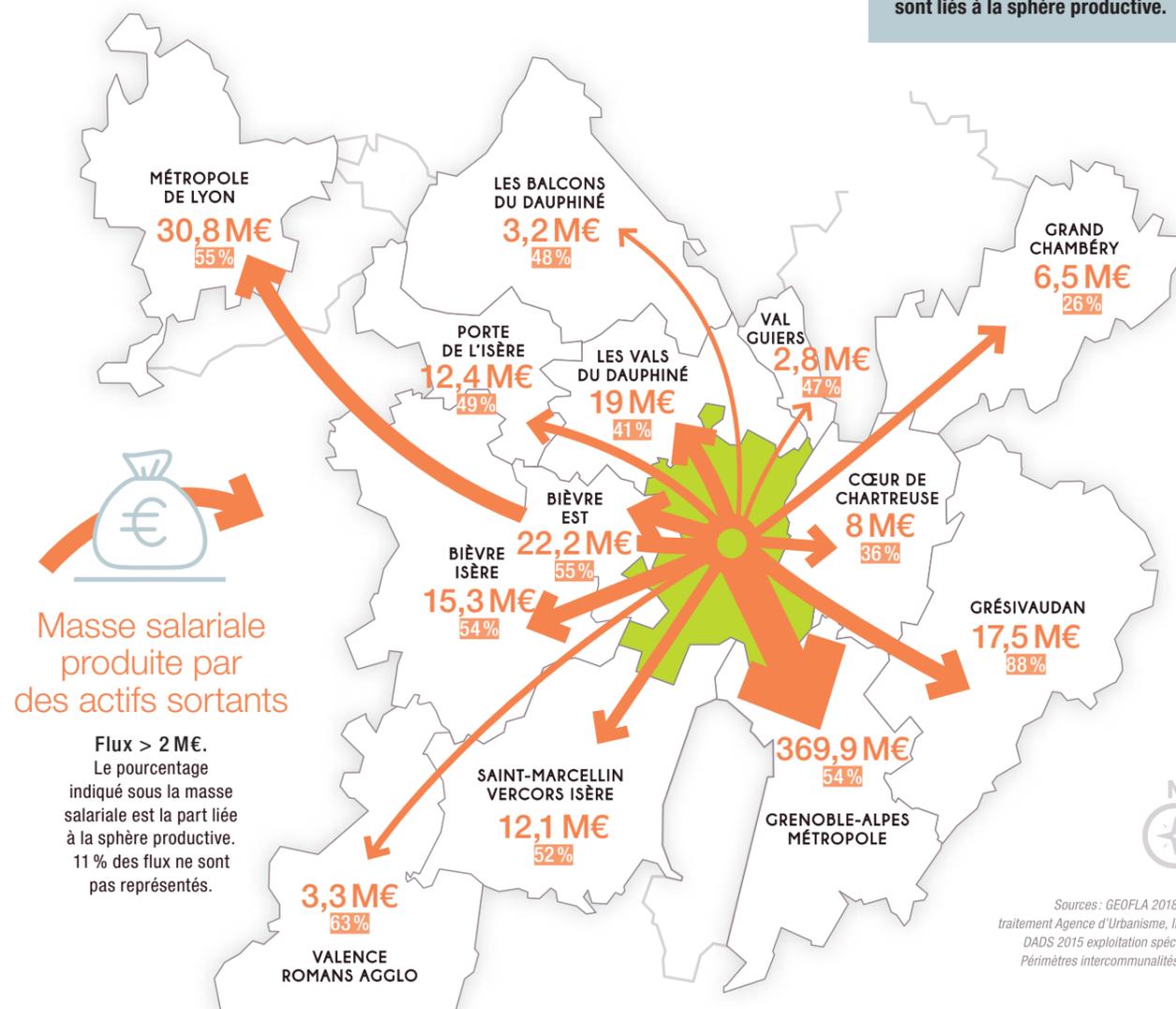
937 M€ DE MASSE SALARIALE
RÉALISÉS PAR
39 800
ACTIFS OCCUPÉS
dont 50 % travaillent
hors du territoire



Plus de 62 % de cette masse salariale est produite hors du territoire (585 M€)

QUELLE MASSE SALARIALE EST PRODUITE PAR LES ACTIFS TRAVAILLANT HORS DU PAYS VOIRONNAIS ?

Les 12 840 actifs du Pays Voironnais qui travaillent dans la Métropole grenobloise ont produit une masse salariale de 370 M€ en 2015, dont 54% sont liés à la sphère productive.



LES ESPACES DE BIODIVERSITÉ DU PAYS VOIRONNAIS

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET STATUS DES ZONAGES CONSTITUANT LA TVB

LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

La Trame Verte et Bleue est une mesure du Grenelle de l'environnement pour enrayer le déclin de la biodiversité. Outil d'aménagement du territoire, la TVB consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques au sein d'un réseau fonctionnel, aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue). Ces continuités sont constituées de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.



15 %

du territoire est couvert par des réservoirs de biodiversité reconnus par un statut

5 650 ha

dont 1 007 ha de sites à statuts multiples



3 364 HA

39 SITES
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique
Faunistique et Floristique de type 1

1 805 HA

Site de biodiversité complémentaire
du SCoT de la GREG

511 HA

19 SITES
« Espace Naturel Sensible » (ENS)
du Département de l'Isère

441 HA

Pelouse sèche

283 HA

6 SITES
Arrêté de protection
de biotope

247 HA

1 SITE
Natura 2000

6 HA

1 SITE
Site classé



Les réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos).

SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Cette carte n'est pas un document réglementaire. Elle illustre la connaissance actuelle des sites reconnus d'intérêt pour la biodiversité. Les réservoirs de biodiversité, dont les zonages sont détaillés dans cette cartographie, ne sont pas représentés: ils apparaissent par ailleurs dans les documents réglementaires de la Trame Verte et Bleue.





L'OCCUPATION DU SOL DANS LE PAYS VOIRONNAIS

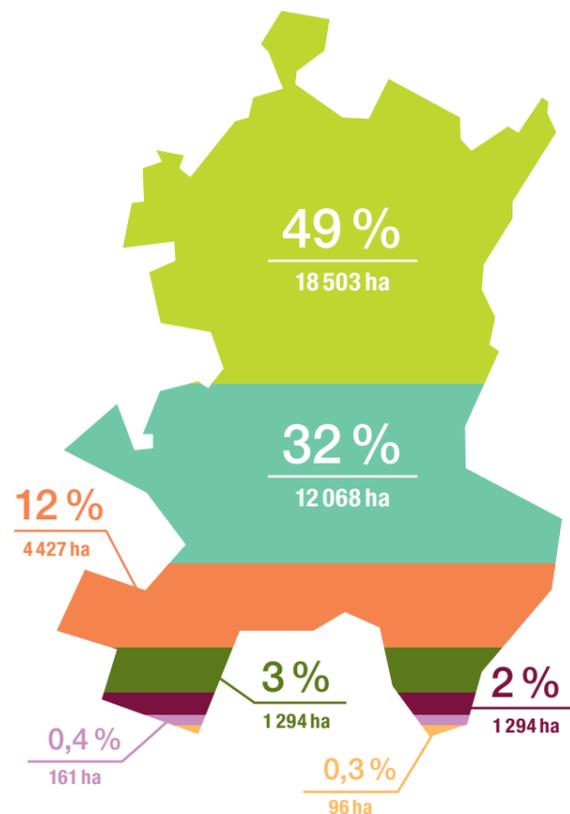
TYPES D'ESPACES ET ÉVOLUTION ENTRE 2005 ET 2015

	Nombre d'ha / an • % par an
ESPACES AGRICOLES ET ESPACES LIBRES URBAINS	↘ - 29 ha • -0,2 %
ESPACES BOISÉS	↗ 9 ha • +0,1 %
ESPACES URBANISÉS À DOMINANTE D'HABITAT OU MIXTE	↗ 21 ha • +0,5 %
AUTRES ESPACES NATURELS (ESPACES NATURELS NON BOISÉS ET EAU)	↘ - 5 ha • -0,4 %
ESPACES URBANISÉS ÉCONOMIQUES ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION	↗ 6 ha • +0,7 %
ESPACES RÉCRÉATIFS	↗ 1 ha • +0,4 %
ESPACES D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX, CHANTIERS, DÉCHARGES	↘ - 2 ha • -2,1 %

SUPERFICIE EN 2015

En % et en ha

37 387 HA





**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Voironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Voironnais